

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquantième séance – Mardi 15 mai 2001, à 17 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Pierre Muller*, conseiller administratif, *M^{me} Sophie Christen*, *MM. Sami Kanaan*, *Daniel Künzi*, *Bernard Lescaze*, *Pierre Maudet* et *M^{me} Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, maire, *MM. André Hediger* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 3 mai 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 mai, mercredi 16 mai et lundi 28 mai 2001, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai une communication à faire concernant la documentation que vous venez de recevoir de la part des représentants de Mottattom. Je dirai deux mots d'information à ce sujet, puisque nous avons évoqué cette problématique à plusieurs reprises dans cette enceinte. Samedi dernier, dans le cadre de la fête du quartier et à la demande de la Maison de quartier des Asters et de Mottattom, je me suis rendu personnellement à un débat public sur l'avenir du quartier et, plus particulièrement, sur l'occupation par Mottattom du bâtiment où se trouvaient les locaux de Landis & Gyr et sur son devenir.

Je souhaite tout d'abord vous dire que le Conseil administratif, à l'examen de ce dossier, a réaffirmé sa volonté de pouvoir, à terme, construire des logements sur la parcelle propriété de la Ville de Genève, comme cela est prévu dans le plan localisé de quartier en force. Nous sommes également intervenus auprès du Canton pour lui demander de revoir ce plan d'affectation du sol afin de privilégier davantage le logement par rapport aux activités commerciales.

Je vous rappelle que, à l'époque – ce n'est pas si vieux, puisque c'était, sauf erreur, en 1996 – lorsque le Conseil municipal a été amené à préavisier le plan localisé de quartier, vous aviez expressément indiqué que votre préavis favorable visait essentiellement à sauver l'entreprise Landis & Gyr. Le Conseil d'Etat n'avait pas tenu compte de cette remarque et adopté ce plan localisé de quartier sans faire aucune allusion à Landis & Gyr. Aujourd'hui, chacun connaît les déboires auxquels est confrontée cette entreprise, et il n'est apparemment plus possible d'escompter qu'elle utilisera longtemps la partie des locaux qu'elle occupe encore. Il nous a dès lors paru opportun d'intervenir auprès du Conseil d'Etat suite à la modification de la situation, afin de lui demander de tenir compte de la volonté exprimée à l'époque par le Conseil municipal. Notre requête a reçu un accueil favorable et nous sommes rassurés sur ce premier point.

Vous savez également que la construction de logements en lieu et place du bâtiment aujourd'hui occupé par Mottattom dépend d'un projet voisin sur une parcelle n'appartenant pas à la Ville de Genève. D'après les informations que nous avons pu recueillir, le propriétaire concerné n'entend pas démolir et reconstruire l'immeuble se trouvant sur son terrain avant une période que l'on peut estimer de cinq ans en tout cas.

Comme nous sommes tributaires de la réalisation de ce projet voisin pour des questions de limites de distance entre les bâtiments, et sachant que nous ne pouvions pas mettre sur pied un chantier avant cinq ans – selon la meilleure des hypo-

thèses – nous avons donc pris la décision de relancer les discussions avec Mottattom pour trouver des conditions pouvant définir l'occupation de ce bâtiment durant une période estimée à cinq ans.

Malheureusement, c'est à ce moment-là, le 7 mai dernier, que le sinistre auquel il est fait allusion dans la lettre de Mottattom s'est produit, et il a sérieusement endommagé le bâtiment. Nous avons immédiatement fait intervenir notre assurance, laquelle mène actuellement les enquêtes nécessaires à ce sujet, et nous attendons d'un jour à l'autre son rapport, ainsi que ceux des services que nous avons mandatés, non seulement pour connaître la cause du sinistre, mais également pour savoir si le bâtiment a été endommagé au niveau de ses structures, ce qui, à première vue, ne semble pas être le cas.

Reste un certain nombre de problèmes à régler et qui sont également évoqués dans ce courrier. Il s'agit notamment d'enlever les objets incendiés, qui doivent aujourd'hui être éliminés. Les responsables de Mottattom nous le disent: ils n'ont pas les moyens de le faire. D'une part, nous regardons avec eux comment nous pouvons intervenir, en assumant nos responsabilités en tant que propriétaire du bâtiment; nous y ferons face. Deuxièmement, nous avons également des préoccupations d'ordre écologique, car nous devons nous assurer que ces objets sinistrés seront traités correctement.

Ensuite, nous continuons la discussion avec Mottattom pour établir les conditions de mise à disposition du bâtiment. C'était le souhait du Conseil municipal, et nous le traduisons de cette manière-là, sachant que la durée d'occupation pourrait être envisagée sur une période de cinq ans pour les raisons que j'ai rappelées tout à l'heure. Je le répète, nous espérons pouvoir réaliser, à terme, ce qui est prévu dans le plan localisé de quartier, c'est-à-dire la construction de logements sur la parcelle propriété de la Ville de Genève. Voilà les quelques mots d'explication que je souhaitais vous donner, surtout après les informations que vous venez de recevoir et l'incendie qui a sinistré ce bâtiment le 7 mai dernier.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'aimerais tout d'abord saluer à la tribune la présence de la présidente du Grand Conseil, M^{me} Reusse-Decrey. (*Applaudissements.*)

J'aimerais également vous faire part d'une triste nouvelle, à savoir le décès du beau-père de M^{me} Linda de Coulon, qui a été enterré très récemment.

Nous en arrivons à la troisième communication du bureau du Conseil municipal. Il s'agit d'une lettre de la Fondation de Saint-Gervais nous informant que M. Philippe Cottier a donné sa démission du conseil de ladite fondation. M^{me} Ecuyer va vous la lire.

Lecture de la lettre:

Genève, le 2 mai 2001

Concerne: Conseil de fondation de Saint-Gervais Genève

Chère Madame,

M. Philippe Cottier nous a informés de sa décision de quitter le Conseil de fondation de Saint-Gervais Genève.

Auriez-vous l'obligeance de nous communiquer dès que possible le nom de son remplaçant ou de sa remplaçante?

Nous vous en remercions par avance et vous prions d'accepter, chère Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Brigitte Chapuis
Administratrice

Le président. Nous attendons donc de la part du Parti démocrate-chrétien la proposition d'une nouvelle candidature.

Nous avons reçu une demande de la part du Conseil administratif. Il s'agit de M. Tornare, qui ne pourra malheureusement pas être présent parmi nous aujourd'hui et qui nous demande de reporter à demain la motion M-159 ainsi que les réponses du Conseil administratif à l'interpellation I-22, à la motion M-104 et à la résolution R-30 figurant dans notre ordre du jour. Nous ne prenons cependant pas sur nous de modifier l'ordre du jour de manière aussi importante sans vous consulter, raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir voter pour signaler si vous acceptez le report de ces objets ou si vous le refusez.

Mise aux voix, la proposition de report de ces points de l'ordre du jour est acceptée à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).

3. Prestation de serment de M^{me} Arielle Wagenknecht, remplaçant M. Philippe Cottier, conseiller municipal démissionnaire.

M^{me} Arielle Wagenknecht est assermentée.

4. Motion de MM. Gérard Deshusses, Roman Juon et Alain Marquet: «Soutien à l'Académie de musique» (M-152)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'utilité incontestée de cette institution plus que centenaire;
- son effectif actuel de plus de 160 élèves;
- la réponse que cette académie offre au manque récurrent de places disponibles dans les autres écoles de musique, et plus particulièrement dans les conservatoires;
- l'appartenance de la quasi-totalité des élèves au quartier dans lequel est sise l'Académie de musique;
- le soutien qu'apporte la Ville de Genève à d'autres écoles de musique, telles que l'AMR (Association pour l'encouragement de la musique improvisée) ou l'EPI (Espace de pratique instrumentale) (Carouge), par exemple;
- l'augmentation de la charge locative que doit assumer l'Académie de musique à la suite d'un déménagement forcé,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif de lui présenter un projet d'arrêté visant au versement d'une somme de 60 000 francs (soixante mille) à l'Académie de musique à titre de participation à sa charge locative nouvelle.

M. Roman Juon (S). Il y a quelque temps, le Conseil municipal avait octroyé une somme d'argent à l'Académie de musique destinée à son déménagement. Celle-ci avait en effet dû changer de locaux, et en a trouvé dans l'école des Eaux-Vives, école qui date de plus de cent ans.

Aujourd'hui, d'autres problèmes, toujours dus à ce déménagement, se posent. Certaines charges deviennent de plus en plus insupportables pour l'Académie de musique, qui compte aujourd'hui 160 élèves. Genève, tout le monde le sait, est la cité de la musique. Elle y est enseignée dans les écoles primaires, dans les cycles et dans les degrés supérieurs, et on incite les élèves à faire de la musique, ce qui est vraiment bien. Actuellement, il existe trois écoles de musique officielles, subventionnées par le Canton: le Conservatoire de musique, le Conservatoire populaire de musique et l'Institut Jacques-Dalcroze.

L'Académie de musique, ayant déménagé, poursuit son enseignement malgré ses difficultés. Ce que vous devez savoir, c'est que les écoles officielles de musique sont complètes. A l'ouverture des inscriptions, le soir même, tout est

¹ Annoncée, 3039.

déjà complet et il n'y a plus de place, à part dans les cours privés. C'est à ce niveau que se situe l'Académie de musique. Naturellement, les cours y sont moins chers, et elle accueille aussi bien des enfants que des adultes, mais les enseignants de l'Académie de musique paient leur passion de leur personne, car leur travail est une sorte de bénévolat ou de volontariat payé; en effet, ils gagnent 39 francs de l'heure et ne sont payés que dix mois par année. Pour le reste, ils doivent se débrouiller en donnant des cours privés ailleurs, où ils ne sont naturellement pas nommés et ne bénéficient donc pas de la sécurité de l'emploi, alors que tous ont les diplômes requis pour l'enseignement de la musique.

Il est clair que ce n'est pas le rôle de la Ville de Genève de subventionner des écoles de musique, nous le savons, c'est au Département de l'instruction publique, donc au Canton, de le faire. Néanmoins, nous vous proposons de fournir des locaux à l'Académie de musique. Cela se fait déjà pour deux écoles célèbres: l'AMR (Association pour l'encouragement de la musique improvisée), qui dispose d'un immeuble appartenant à la Ville de Genève, et l'EPI (Espace de pratique instrumentale), située à Carouge et, je l'ai appris il y a très peu de temps, également soutenue par la Ville de Genève.

Ce que cette motion demande, c'est donc que l'Académie de musique reçoive un soutien de la Ville de Genève. Sachez aussi que cette école participe à toutes les fêtes de quartier; je vous en cite quelques-unes: naturellement la Fête de la musique des 23 et 24 juin, les promotions au parc La Grange, le Salon du livre, les portes ouvertes organisées par l'Académie de musique elle-même. En fait, cette dernière est bien intégrée dans la vie musicale genevoise. Parmi ses élèves, 70% viennent de l'école des Eaux-Vives, donc on peut dire qu'il s'agit d'une académie de musique des Eaux-Vives, mais aussi d'une école de quartier qui y joue un rôle primordial.

Il ne faudrait pas qu'elle disparaisse à force d'épuisement. En effet, les membres de la direction travaillent bénévolement, et ils n'y arrivent plus. Ils me l'ont avoué, ils tiennent encore le coup cette année et vont essayer de voir ce que l'on peut faire. Ils ont également adressé au Département de l'instruction publique une demande qui n'a pas été honorée et ils reviennent à la charge. Une aide de la Ville est le seul espoir qui leur reste, sinon, ils mettront la clé sous le paillason, faute de forces. Ils sont épuisés. Je vous demande donc de voter l'entrée en matière sur cette motion, afin qu'elle puisse au moins être examinée au sein de l'une des commissions aptes à le faire.

Préconsultation

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, rappelez-vous que le 16 décembre, à l'occasion du vote du budget, j'ai demandé pour

l'Office du tourisme une somme que vous avez refusée. Rappelez-vous que le maire nous a appris que cet organisme n'a jamais demandé de l'argent à la Ville. Eh bien, ce soir, nous nous trouvons devant le même cas de figure. L'Académie de musique n'a jamais demandé d'argent. En revanche, elle éprouve des difficultés à trouver des locaux, puisqu'elle est contrainte de déménager.

En tant que président de l'Harmonie des Eaux-Vives, j'ai proposé à l'Académie de musique, il y a deux ans déjà, de partager les locaux de l'Harmonie des Eaux-Vives dans l'école des Eaux-Vives. En collaboration avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville, nous avons trouvé des accords, et l'Académie de musique profite depuis le mois d'octobre 2000 d'un loyer dérisoire dans les locaux de l'école des Eaux-Vives. C'est une solution qui va dans le sens de la motion de MM. Deshusses, Juon et Marquet. Nous devons cependant trouver d'autres solutions.

Pour cette raison, j'aimerais amender cette motion en demandant au Conseil administratif d'entreprendre le nécessaire pour trouver des locaux adéquats afin que l'Académie puisse offrir de bonnes conditions d'enseignement. Je dépose donc un amendement qui est le suivant:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires pour offrir à l'Académie de musique de Genève des locaux adéquats dans les plus brefs délais afin que les charges locatives puisse être diminuées pour cette institution bien intégrée dans notre ville.»

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien a pleinement conscience du rôle que joue l'Académie de musique. C'est la raison pour laquelle il propose le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture, afin que nous puissions l'y étudier.

M. Roman Juon (S). L'amendement de M. Winet reprend en fait la conclusion de la motion, c'est ce qui y est demandé. En fait, il s'agissait de voir dans quelle mesure nous pouvons accorder à l'Académie de musique un soutien pour ses locaux. Voilà, je crois qu'il n'y a pas besoin de faire d'amendement, car ce point est compris dans la motion.

M. Alain Vaissade, maire. Si cette motion est renvoyée en commission, nous pourrions y donner des informations à ce sujet. J'aimerais cependant rappeler

deux ou trois choses: tout d'abord, il s'agit avec l'Académie de musique d'une école de musique privée, et le porteur juridique en est la Fondation Louis Briccarello-Rehfous. Quant à la demande que vous aviez envoyée au Conseil administratif, nous l'avons traitée dans le cadre du budget. Mais je rappelle que, à cette époque, vous nous aviez demandé 30 000 francs pour favoriser le déménagement de l'Académie dans ses nouveaux locaux. M. Winet vient de rappeler que c'est dans l'école des Eaux-Vives qu'elle a pris place, pour une somme forfaitaire de 250 francs par mois.

Par contre, les exemples cités dans la motion sont mauvais. En effet, la Ville de Genève soutient l'AMR, non pour ses activités d'enseignement qui sont du ressort du Canton, mais pour sa production musicale. Deuxièmement, la Ville de Genève ne soutient pas l'EPI (*protestations*) – non, je vous le dis. Pour la clarté des débats, renvoyez cette motion en commission où nous pourrions amener des informations.

Le Conseil municipal veut-il subventionner à raison de 60 000 francs l'Académie de musique? Le seul problème, c'est que nous ne savons pas comment ces 60 000 francs, versés par la Ville à titre de participation, vont être utilisés. Nous réglerons cela dans le cadre de la commission, mais je voulais corriger les deux informations concernant l'AMR et l'EPI. Nous ne soutenons pas les écoles de musique en ce qui concerne l'enseignement, donc ce n'est pas le débat de ce soir. Je vous rappelle que les subventions au Conservatoire populaire de musique, au Conservatoire de musique et à l'Institut Jaques-Dalcroze sont accordées à titre de participation aux frais de loyer, mais que le subventionnement proprement dit de ces institutions est du ressort du Canton.

Je tenais à vous faire part de ces quelques informations pour éclaircir le débat. Vous pourrez en débattre, si vous le désirez, à la commission des arts et de la culture.

Mis aux voix, l'amendement de M. Winet est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (1 abstention).

Le président. Nous avons reçu deux motions d'ordre. La première a été déposée par M^{me} von Arx-Vernon, qui demande de faire passer en urgence, à la séance de 20 h 30, l'interpellation I-51, dont elle est l'auteur et qui est intitulée «Face à la pédophilie, tous complices».

Mise aux voix, la motion d'ordre sur l'interpellation I-51 est acceptée à la majorité (quelques oppositions et nombreuses abstentions).

Le président. Nous passons à la deuxième motion d'ordre, déposée au nom de la commission de l'aménagement et de l'environnement et signée par M^{mes} Rys et Künzler. Cette motion d'ordre demande d'avancer le débat sur le rapport PR-113 A ce soir, à 20 h 30.

Mise aux voix, la motion d'ordre sur le rapport PR-113 A est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

5. Motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alexandra Rys et M. Didier Bonny: «Pas de mesquineries dans les grands projets: une place des Nations digne de l'esprit de Genève» (M-157)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- Genève mérite une grande place des Nations symbolique;
- le dernier avant-projet présenté au groupe de concertation semble répondre à cet objectif;
- il serait dommageable qu'un tel symbole soit appauvri par les voitures;
- l'accès de la ville au trafic privé ne peut évidemment pas être entravé;
- la sécurité des enfants et des piétons doit être garantie,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un projet d'aménagement de la place des Nations dans lequel le trafic de l'avenue de France et de la route de Ferney passe par une voie souterraine.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Nous avons eu l'occasion, M^{me} Rys et moi, de participer à la présentation du brillant projet d'aménagement de la place des Nations. Il y a juste une anomalie, que nous vous demandons d'étudier en commission. Une place digne du nom de la place des Nations ne peut garder des voitures en son centre, parce que la sécurité – celle des piétons, bien sûr – en

¹ Annoncée, 3449.

serait compromise. Par ailleurs, l'esthétique proposée en serait gâchée. Le bon sens veut donc – vous le savez, le Parti démocrate-chrétien est aussi celui du bon sens – que l'on étudie sérieusement la possibilité de faire passer la circulation par une voie souterraine à cet emplacement. C'est pourquoi nous vous invitons à renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M. Roger Deneys (S). Les socialistes s'opposent à cette motion, qui est en fait le reflet traditionnel de la politique du PDC à peu près dans tous les domaines de la société. Pour le PDC, il ne s'agit pas de résoudre les problèmes, mais de les cacher. Ici, si nous regardons les considérants de la motion, il faudrait que la sécurité des enfants et des piétons soit garantie. Si nous partons de ce genre de considérants, ce but devrait être recherché dans toute la ville. Il est bien entendu que la sécurité des enfants et des piétons doit être garantie et qu'il faudrait enterrer les voitures, non pas seulement à la place des Nations, mais également dans toute la ville. On fait donc un tunnel partant de la rue de Lausanne et aboutissant à la Praille, et le problème est réglé!

Il faut voir les choses globalement. Il ne s'agit pas simplement de dire qu'il faut faire disparaître les voitures sous terre à tel ou tel endroit, aussi symbolique soit-il et aussi sympathique pourra-t-il être un jour, alors que nous savons très bien que les véhicules vont ressortir quelques centaines de mètres plus loin. Bref, c'est typiquement la politique qui favorise les bétonneurs et fait vivre les entrepreneurs des travaux publics, mais cela ne résout aucun problème. Pour cette raison-là, les socialistes s'opposent à cette motion qui représente une perte de temps.

Par contre, en ce qui concerne la place des Nations, les socialistes sont toujours attachés à ce que le projet devant être réalisé à cet emplacement garantisse ce que nous avons toujours demandé, c'est-à-dire que les manifestations puissent s'y dérouler dans de bonnes conditions, avec des espaces suffisamment vastes pour que leurs participants puissent s'exprimer.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Manifestement, la politique du PDC n'est pas bien comprise par M. Deneys. Permettez-moi de lui rappeler en deux mots – et éventuellement à d'autres qui auraient les mêmes problèmes de compréhension – que le Parti démocrate-chrétien est attaché à trouver des solutions sur la base de faits, et non pas de dogmes ou d'idéologies. Or la place des Nations est à l'heure actuelle une zone de transit importante pour les voitures; c'est un fait, et il est irréaliste d'imaginer que, d'un coup de baguette magique, nous allons les déplacer ailleurs. C'est pour cette raison que nous avons proposé cette motion.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Les Verts s'opposeront évidemment à ce projet. Comme l'a déjà dit M. Deneys, il ne s'agit pas de cacher ce qui fait problème, mais d'en appeler à l'esprit de Genève, qui veut tout le contraire. En effet, l'esprit de Genève est empreint de protestantisme, ce qui consiste justement à faire apparaître les choses et à résoudre vraiment les problèmes. Henry Dunant n'a pas prévu simplement d'enterrer les morts, mais de soigner les blessés et d'attaquer le fond du problème. L'esprit de Genève, c'est autre chose que toujours mettre la poussière sous le tapis.

Vous dites, Madame Rys, que vous n'avez pas de dogmes au Parti démocrate-chrétien... mais vous en avez, c'est évident! Vous déclarez qu'il est impossible de réduire la circulation privée: c'est un dogme! Vous ajoutez qu'il est impossible de faire autrement qu'enterrer les voitures: c'est aussi un dogme! Je crois qu'il faut réfléchir autrement et se prévaloir de l'esprit de Genève afin de trouver d'autres solutions pour cet endroit.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral ne suivra pas non plus la motion du PDC, mais pour d'autres motifs. Il part de l'idée qu'il serait extrêmement dommageable pour l'esprit de la place des Nations d'y enterrer les voitures. N'avons-nous pas voté un projet mettant en valeur l'esprit de fronde et de manifestation qui doit impérativement pouvoir s'exprimer sur la place des Nations? Il serait très fâcheux de créer un espace de manifestation autour duquel on détournerait tout trafic, toute circulation, tout contact avec la population. Je crois que tel est bien le sens de la proposition qui nous est faite par le groupe démocrate-chrétien, à savoir permettre aux manifestants de manifester en paix, mais à un point tel qu'ils le feraient dans l'anonymat le plus total.

Cet exemple montre bien la nécessité de confronter les idées, les gens, les modes. Nous nous rendons compte qu'une place des Nations avec la circulation en souterrain offrirait évidemment un espace tout à fait propice à une manifestation de méditants du Falun Gong, mais que, en dehors de cette hypothèse tout à fait particulière, il est effectivement nécessaire qu'il y ait des gens qui passent en voiture, en tram, en autobus, en taxi, voire en hélicoptère, ne serait-ce que pour prendre conscience qu'il existe des mouvements se rassemblant sur la place des Nations. C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas suivre la proposition du PDC.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous trouvons regrettable que, au sujet de ces questions d'organisation et de la circulation des véhicules à roues et des piétons, nous ne puissions pas étudier de nouvelles possibilités. Avec le trafic qu'il y a

actuellement sur cette place, je crois qu'il est facile de comprendre que l'allure générale que nous voudrions lui donner sera très différente si nous pouvions éviter qu'il y passe des voitures.

Pour ceux qui pensent que ces voitures sont gênantes, il faut aller jusqu'au bout et avoir le courage de dire que nous voulons détourner la circulation, afin que celle-ci ne passe plus par la place des Nations. C'est une idée intéressante et, si elle est acceptée, nous en discuterons aussi en commission.

Je voudrais rappeler que, dans des villes dirigées par des socialistes et des Verts qui ne sont pas tout à fait sots, ils ont admis qu'il existe des passages souterrains. Y aurait-il à Genève un côté un peu ayatollah à Genève, ou ces dirigeants à orientation socialiste ou verte n'auraient-ils pas bien réfléchi? Je trouve que nous devons toujours être modestes et que les socialistes et les Verts de la Ville devraient avoir un dialogue avec les responsables des autres villes qui sont de la même tendance qu'eux, parce qu'il y a peut-être là des leçons à prendre.

Le président. Monsieur Pattaroni, je vous ai entendu faire allusion à une commission. Il n'y a jusqu'ici pas eu de proposition de renvoi en commission, en faites-vous une? (*M. Pattaroni donne sa réponse.*) Vous demandez donc le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Alain Fischer (R). Le groupe radical n'entre même pas en matière à propos de cette motion. Je pense que tout a été dit, et nous n'allons donc pas épiloquer sur ce sujet.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Nous aussi, nous refuserons cette motion. Naturellement, nous sommes aussi très attachés à ce que la place des Nations garde l'espace adéquat pour les manifestations, mais cette motion n'est pas du tout dans l'esprit de la limitation du trafic. Quant au coût de l'hypothèse envisagée, je n'ai aucune idée à combien il pourrait se monter, mais il est hors de question que nous dépensions encore des millions de francs pour la voiture.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je n'interviendrai pas longuement. Je souhaitais simplement inviter les représentants du groupe démocrate-chrétien à assister plus fréquemment aux séances publiques que nous organisons avec M. Moutinot. En l'occurrence, le débat que vous engendrez ce soir a justement été esquissé dans le cadre de l'une de ces séances, puisqu'une proposi-

tion d'aller dans le sens que vous évoquez y a été faite. Je peux vous dire que cette option a été très largement rejetée, pour deux raisons essentielles. La première, qui a été mentionnée par M^{me} Johner il y a un instant, est le coût du projet. Nous avions comme élément de comparaison la traversée de la place des Nations retenue dans le cadre du projet Fucksas. Le coût de cette traversée, laquelle passait sous la place des Nations, était – je vous le dis de mémoire – en tout cas supérieur à 10 millions de francs. Cela modifie forcément totalement les données du projet concernant cette place.

Vous me direz – mais je suis sûr que ce n'est pas du tout ce qui guidait vos pensées – que certains préfèrent charger le maximum possible un projet au niveau de son coût, en se disant que c'est peut-être le meilleur moyen pour être sûrs, si jamais il était contesté, qu'il n'aboutisse pas. Tout le monde a rejeté ce projet de traversée souterraine lors de la réunion dont je viens de parler, sauf une personne qui pensait – en l'occurrence et de mémoire, cela devait être la représentante de la Société d'art public – que cela pouvait effectivement être une solution valant quand même la peine d'être tentée malgré la dépense.

La deuxième objection est encore plus importante. Elle émane des ingénieurs de la circulation, lesquels nous rappelaient – cela semblait l'expression même du bon sens – qu'il ne suffit pas d'entrer dans un tunnel, encore faut-il en sortir! Quand on se trouve à la place des Nations, on peut déboucher à plusieurs endroits. Il y a donc une volonté partagée par tout le monde, je crois, d'aménager non seulement la place mais aussi ses alentours. Si l'on veut créer une place avec des trous un peu partout, eh bien, allons dans cette direction-là, mais il faut savoir que, s'il y a une trémie d'entrée, que ce soit à l'avenue de la Paix ou à l'avenue de France, il y aura au minimum trois trémies de sortie pour permettre les connexions nécessaires. D'un point de vue technique, cette solution a vraiment été très largement déconseillée par les ingénieurs de la circulation qui participent à nos travaux. C'est une raison supplémentaire de ne pas accepter cette motion.

M^{me} Alexandra Rys (DC). L'intervention du magistrat vient à point nommé. En introduction, il nous invitait à participer plus souvent aux séances publiques. Cela me permet de revenir sur des propos que nous avons échangés il y a quelques mois. Effectivement, j'aimerais profiter de cette invitation – que nous aimerions ô combien suivre – pour rappeler que IntraCM fonctionne bien et que, pour nous permettre de suivre des séances publiques, il serait assez bien que nous soyons mis au courant des dates, des lieux, des heures, etc., par ce moyen. Je crois que la pratique actuelle est d'inviter par courrier les conseillers municipaux du quartier; quand on n'est pas du quartier, c'est généralement après la bagarre qu'on sait qu'il y en a eu une.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée à la majorité (quelques abstentions).

Le président. Avant d'en venir au point suivant de l'ordre du jour, nous avons à traiter une autre motion d'ordre, déposée par le Conseil administratif. Celle-ci nous demande de débattre – j'imagine à 20 h 30 également, mais M. Vaissade nous le précisera dans une minute – la PR-124, intitulée «Proposition de résolution du Conseil administratif concernant la suppression de l'ensemble des succursales de la Poste n'atteignant pas un certain volume d'activités».

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Le président. Ce point sera donc traité à 20 h 30, mais il sera difficile de traiter les trois points ayant fait l'objet d'une motion d'ordre en même temps à la même heure. Nous les traiterons donc successivement à la reprise de nos débats de ce soir.

6. Motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon: «Soutien au vivarium Elapsoïdea» (M-153)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la valeur scientifique que représente le vivarium Elapsoïdea pour Genève;
- l'intérêt que lui porte l'ensemble de la population genevoise et tout particulièrement les écoles primaires;
- la situation financière précaire dans laquelle ce vivarium se trouve depuis plusieurs années,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif de lui présenter un projet d'arrêté visant au versement, à titre unique, d'une somme de 50 000 francs, soit directement, soit par le biais de l'achat d'une série de billets d'entrée à offrir aux différentes écoles primaires de la Ville de Genève.

¹ Annoncée, 3040.

M. Gérard Deshusses (S). Je ne vous ferai pas l'injure de vous présenter la Fondation Elapsoïdea. Je vous rappellerai seulement qu'il s'agit d'un vivarium qui a pris place à Meyrin il y a bientôt dix ans avec le soutien de l'Etat qui, à cette occasion, avait accordé un droit de superficie sur l'un de ses terrains, ainsi qu'avec l'aide financière des communes de Meyrin et de Genève et les fonds propres des responsables de l'époque, qui sont restés les mêmes.

Ce vivarium constitue un véritable patrimoine pour notre canton et il est aussi d'un grand intérêt pour la Ville de Genève. A cela s'ajoute qu'il présente un attrait culturel certain, puisque, n'étant d'ailleurs ouvert que le mercredi après-midi et le week-end du fait qu'il est tenu strictement par des bénévoles, il n'accueille pas moins de 9000 à 10 000 visiteurs par an. Bien sûr, il s'agit en priorité du public des écoles, mais aussi de nombreux retraités passionnés par les animaux et plus particulièrement par les reptiles. Cependant, les activités du vivarium ne se réduisent pas à cela.

Ce vivarium rend aussi de nombreux services que j'aimerais vous citer, parce que, à bien lire tout ce qui a été fait par Elapsoïdea, je dois dire que j'ai été plutôt étonné de l'activité que la fondation développe. C'est ainsi que celle-ci est à la tête d'un centre de formation pour les jeunes s'intéressant aux reptiles, aux batraciens, etc. Elle organise – et cela nous intéresse tout particulièrement; si M. Hediger était là, il pourrait nous le confirmer – des cours de formation continue pour les sapeurs-pompiers, les chefs du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, les samaritains et autres professionnels. Elle s'occupe aussi d'accueillir tout au long de l'année de nombreux animaux abandonnés par nos concitoyens; depuis 1992, ce ne sont pas moins de 400 animaux qui ont été recueillis par Elapsoïdea. Elle loge également des animaux qui ont été retenus à la douane par les services fédéraux, lesquels ne savent pas quoi faire de certaines espèces dont l'entrée chez nous est interdite. Enfin, elle assure notamment une collaboration scientifique avec les milieux hospitaliers et universitaires, tant au plan du Canton qu'au plan national ou mondial.

On voit donc bien l'importance de ce vivarium dans une ville telle que la nôtre. Ses diverses contributions à la vie de notre collectivité devraient à elles seules en garantir à la fois l'existence et la pérennité. Or tel n'est pas le cas. Elapsoïdea, pour des raisons financières, est acculée et quasi contrainte de fermer ses portes. Ses responsables, tous bénévoles, sont à la fois usés et désabusés. Ils ont besoin d'un coup de pouce de la part des collectivités publiques. C'est ce que je vous propose d'accepter par le biais de cette motion, dont je vous demande le renvoi au Conseil administratif. La Ville de Genève, qui a su utiliser les compétences de ce vivarium, ne devrait pas refuser cette aide à une association qui le mérite, et qui mérite tout autant d'être confortée dans ses activités et de quitter son statut de précarité actuel.

Il est vrai que la réalisation de ce vivarium n'a pas été aisée à l'époque, il faut le reconnaître. Les moyens financiers qui lui avaient été attribués se sont révélés insuffisants dès l'origine et la fondation s'est rapidement trouvée endettée, et même surendettée, auprès de la Banque hypothécaire du Canton de Genève, puis de la Banque cantonale de Genève (BCGe). Sur ce point, je crois qu'il appartient à l'Etat de régler ce problème et de trouver une solution adéquate; je me suis d'ailleurs laissé dire que c'était ce qui était en train de se faire.

En revanche, sur un plan strictement comptable, il faut soulever le fait que la gestion d'Elapsoïdea est excellente et que sa comptabilité est régulièrement remise à une fiduciaire connue de la place – pour ne pas la citer, il s'agit de Tami-sier & fils – qui, en date du 13 décembre dernier, par exemple, a confirmé que cette comptabilité était conforme aux lois et aux statuts. C'est donc un travail rigoureux que les responsables d'Elapsoïdea réalisent chaque jour, une lutte courageuse qu'ils mènent aussi pour la survie de leur fondation. Je ne crois pas qu'il s'agisse là de petits rigolos ni de croqueurs de deniers publics, bien au contraire. Je vous demande de les soutenir.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

Préconsultation

M. Guy Jousson (AdG/TP). Pour ma part, je souhaite simplement développer un peu l'aspect de la formation donnée dans ce centre. Il faut savoir que les enfants de 8 à 15 ans s'occupent principalement des serpents qui ne sont pas venimeux. Une animation est donnée tous les mardis soir, où ces enfants sont les bienvenus et s'occupent des animaux en cage. Au-delà de 18 ans, les adolescents et les jeunes adultes ont accès aux serpents venimeux. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que de nombreux enfants de la ville se rendent dans ce centre situé sur le territoire de la commune de Meyrin. L'une de ses particularités consiste aussi à organiser des camps en été, évidemment avec un financement adéquat; ces camps accueillent un certain nombre de jeunes de notre ville pour des activités sur place, entre autres au Maroc.

M^{me} Michèle Ducret (R). Je ne voudrais pas accorder à cette motion plus d'importance qu'elle n'en mérite, mais je pense qu'il faudrait tout de même rappeler que, lorsque nous avons voté le budget au mois de décembre 2000, le groupe socialiste s'est opposé à la subvention de 700 000 francs destinée au Théâtre de Carouge, principalement pour le motif que ce dernier se trouvait sur le territoire de la commune de Carouge et qu'il lui suffisait de demander de l'argent à celle-ci.

Nous avons soutenu le Théâtre de Carouge, parce que nous estimions qu'il s'agissait du sort de comédiens, que ce théâtre nous était cher et qu'il avait autant d'intérêt pour les habitants de la ville de Genève et du reste du canton que le vivarium, comme l'a si bien décrit M. Deshusses.

Que je sache, le vivarium ne se trouve pas sur la commune de Genève non plus, mais sur celui de la commune de Meyrin. Sa situation financière est, il est vrai, précaire, et cela ne date pas d'hier. Cette fondation a demandé de l'argent à beaucoup de monde, a sonné à de nombreuses portes pour obtenir des fonds; quelquefois, elle les a eus, quelquefois, non. Nous lui conseillerons donc de s'adresser une fois de plus à la commune de Meyrin. Quant à nous, nous voterons contre cette motion, bien entendu.

M. Didier Bonny (DC). Je dois vous avouer que, quand il a pris connaissance de cette motion, le groupe démocrate-chrétien a été quelque peu surpris, non pas sur le fond, puisque cela fait plusieurs années que nous parlons au sein du Conseil municipal d'une subvention au vivarium, mais simplement parce que cette motion a été déposée au mois de février et que, certes, avec nos retards chroniques, elle n'arrive qu'au mois de mai, alors que le vote du budget a eu lieu en décembre de l'année précédente. De ce point de vue là déjà, on ne comprend pas très bien pourquoi ce genre d'action ne se fait pas au moment des séances d'examen et de vote du budget en décembre; cela nous éviterait d'en reparler en cours d'année.

Cela étant dit, nous pensons, quant à nous, que cette demande mérite toutefois d'être étudiée en commission, de telle manière que cet objet ne revienne pas régulièrement devant le Conseil municipal et que, une fois pour toutes, nous puissions faire le point sur ce sujet. En effet, il est évident que, d'un point de vue ne serait-ce que pédagogique, ce vivarium présente de l'intérêt. Nous proposons donc, non pas le renvoi direct au Conseil administratif – nous ne serions pas d'accord – mais à une commission. Cela peut être la commission sociale et de l'environnement, ou bien la commission des finances. Si nous arrivions à nous mettre d'accord sur une commission, quant à nous, démocrates-chrétiens, nous suivrions.

M. Gérard Deshusses (S). Tout d'abord, je dois dire que j'accepte tout à fait le renvoi de cette motion en commission. Je rejoindrai donc M. Bonny sur ce point et je retire la proposition de renvoi direct au Conseil administratif.

Quant au reste, si cette motion arrive tardivement, Monsieur Bonny – vous lui transmettez, Monsieur le président – c'est parce que, effectivement, nous en avons parlé lors des séances d'examen et de vote du budget en décembre dernier,

mais, à l'époque, nous pensions que ce n'était pas une bonne idée de présenter une motion dans le cadre des débats budgétaires, et nous avons reporté cela à plus tard, sachant que ce serait mieux accueilli alors. Vous vous souvenez de la difficulté de ces débats à l'époque.

Pour le reste, vous transmettez encore une fois, Monsieur le président, je vous en prie, à M^{me} Ducret, qu'elle aurait parfaitement raison, et je la rejoindrais sur tous les points qu'elle a évoqués, si le Parti socialiste avait définitivement renoncé à tout subventionnement du Théâtre de Carouge. Vous nous avez mal compris, Madame Ducret, parce que tel n'était pas du tout notre but. D'ailleurs, je crois que vous le savez bien: notre but était de reprendre la politique de financement culturel de la Ville de Genève en concertation avec les autorités cantonales et celles des autres communes avoisinantes. Vous le savez mieux que nous, des représentants de votre parti tels que M. Lescaze nous ont tenu à ce sujet des propos très proches des nôtres, disant que, à terme, la politique culturelle de la Ville de Genève était intenable et qu'il faudrait bien que le Canton, de même que l'Association des communes genevoises prennent leurs responsabilités.

Et c'est dans ce sens-là que nous avons voté contre la subvention au Théâtre de Carouge et, si vous avez lu l'ordre du jour, vous avez vu qu'a été déposée une motion de Sami Kanaan et de moi-même pour défendre l'idée d'une subvention au Théâtre de Carouge après concertation avec l'Etat. La Ville de Genève ne doit pas assumer cette charge toute seule. Auriez-vous raison que je vous suivrais, mais, malheureusement, ce n'est pas le cas, donc je ne peux pas vous rejoindre.

Par ailleurs, je m'étonne qu'un grand parti tel que le vôtre – pour lequel j'ai le plus profond respect, ne serait-ce que du point de vue historique, parce vous êtes à la base de la démocratie suisse – se permette, en termes de ligne politique, d'agir dans un cadre de pure rétorsion. Je suis convaincu que, suite à ce que je viens de dire, vous allez m'appuyer et soutenir Elapsoïdea.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je vais vous donner deux raisons pour lesquelles les Verts pourraient – je parle bien au conditionnel – refuser cette motion. La première est la plus évidente. Pourquoi subventionner une institution située hors de notre commune? Il semble que, dans cette enceinte, certains groupes aient la manie de dire non d'une main et oui de l'autre, et de faire preuve d'un peu d'incohérence. Mais je ne veux pas m'attarder sur ce sujet.

Je passe à la deuxième raison pour laquelle les Verts pourraient refuser cette motion. Du point de vue éthique, est-il normal que nous, les Verts, subventionnions un zoo où l'on met des animaux en cage? L'histoire d'Elapsoïdea est une belle petite histoire, mais, éthiquement, la question que je viens de poser se justifie.

Cela étant dit, nous avons appris par la bouche du motionnaire les différentes activités du vivarium, et c'est sur ce plan que je le rejoindrai. En ce qui me concerne, moi, un Vert, je ne considérerai pas ce vivarium comme un zoo avec des bêtes en cage, mais comme une sorte de zoo du style de celui de La Garenne, qui joue un peu ce rôle d'infirmerie, de lieu de sensibilisation, d'éducation et d'enseignement auquel il a déjà été fait allusion. M. Deshusses a oublié de dire que le vivarium avait publié une revue de type bande dessinée à l'intention des élèves du Canton de Genève.

Pour ce qui est du fait que l'institution est située hors de la commune de Genève, il est difficile pour nous, les Verts, de trouver une bonne porte de sortie, mais nous en avons quand même une: cette motion allant être renvoyée en commission, nous n'allons pas trop insister avec des amendements possibles de son invite. Cependant, je trouve que donner une subvention à titre unique, pour reprendre le libellé de la motion, «par le biais de l'achat d'une série de billets d'entrée à offrir aux différentes écoles de la Ville de Genève» correspond à une porte de sortie tout à fait honorable, et je n'hésiterai pas à m'y enfilier.

Pour terminer, j'aimerais quand même discuter de la somme de 50 000 francs à titre unique demandée dans cette motion. Si, au tout début de l'histoire du vivarium, ses responsables étaient des passionnés de reptiles – ils le sont toujours, du reste, il y a même eu des cas de faillites personnelles pour essayer de tenir le coup en ce qui concerne l'aspect financier du vivarium – il faut simplement préciser que le premier devis de construction du vivarium avait été évalué à une certaine somme, mais il s'est trouvé que le second était beaucoup plus élevé, ce qui a obligé cette fondation à demander un second crédit complémentaire, et, ce qui a malheureusement complètement changé la donne, c'est la fusion de la Banque hypothécaire du Canton de Genève et de la Banque cantonale de Genève – encore elles! – qui a valu au vivarium un remboursement plus rapide impossible à réaliser totalement.

La conclusion de cela, chers collègues, c'est que, actuellement, si nous ne considérons que le fonctionnement du vivarium, Elapsoïdea est une institution viable; malheureusement, il y a un arriéré d'une centaine de milliers de francs qui doit être couvert. C'est pour cela que, même si les Verts accepteront le renvoi de cette motion à la commission sociale et de l'environnement – pourquoi pas? – j'aimerais quand même dire que ces 50 000 francs représentent une somme insuffisante pour sortir le vivarium du cercle vicieux de ses difficultés où il pourrait se voir enlisé.

C'est pour cela que je profite de proposer au Conseil administratif de réfléchir à ces contrats de prestation dont on entend beaucoup parler dans le domaine de la culture. Cela pourrait peut-être intéresser Elapsoïdea d'avoir un contrat de prestations de durée limitée sur trois ans, justement pour tenir le coup financièrement,

pour pouvoir rembourser les dettes et être, après coup, viable financièrement. C'est pour cela que nous, les Verts, accepterons le renvoi de cette motion en commission, et que nous attendons vivement que de bonnes discussions y soient menées.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Dans un premier temps, au cours de sa réflexion interne, le groupe municipal libéral était plutôt enclin à refuser sur le siège l'entrée en matière concernant la motion proposée par MM. Deshusses et Juon. Néanmoins, le brillant plaidoyer du premier a su nous attendrir un peu, et nous souhaitons donner une chance, non pas forcément à Elapsoïdea, mais aux motionnaires et aux acteurs de cette fondation, de nous convaincre en commission du bien-fondé de leur demande. Cela nous permettra de voir dans quelle mesure la Ville pourrait envisager de participer à la poursuite de leurs activités. Ainsi, le groupe municipal libéral soutiendra le renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse.

Pour la petite histoire, nous nous sommes également demandé, puisque nous sommes en fin de compte aussi attachés à ce que la commune se charge de ses missions essentielles, pourquoi nous allions de nouveau nous occuper d'une institution qui n'était pas située sur le territoire de notre commune. Comme l'a si bien rappelé M. Bonny, peut-être que, en février, les signataires de cette motion souhaitaient connaître un destin cantonal cet automne. Après vérification, ils ne sont pas sur la liste du Parti socialiste, donc ils sont absous de cette mauvaise pensée.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutient le renvoi de cette motion en commission. Je voudrais simplement rappeler – cela a été dit par M^{me} Ducret tout à l'heure concernant le vote relatif au Théâtre de Carouge – que mon groupe et, je pense, l'ensemble de l'Alliance de gauche dans toutes ses composantes avaient soutenu le maintien de la subvention au Théâtre de Carouge et s'étaient donc opposés à sa suppression. Par conséquent, mon groupe est parfaitement cohérent. Nous préférons examiner la pertinence de cette motion en commission, et je pense qu'il en sortira une bonne décision au niveau de notre Conseil municipal.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Guy Jousson (AdG/TP). Je souhaite simplement réagir en ce qui concerne la localisation géographique de ces centres de formation ou autres. Il est

évident que nous n'allons pas nous payer 15 vivariums à Genève sous prétexte qu'il faut absolument qu'il y en ait un sur le territoire de la Ville de Genève pour pouvoir le subventionner ou lui donner des chances d'exister. Il y en a un et, dans un canton comme le nôtre, c'est largement suffisant. Il se trouve qu'il est situé sur la commune de Meyrin, mais ce n'est pas pour cela que nous devons en laisser la totalité de la charge à ladite commune. Chargeons-nous donc de la partie qui nous occupe. Je le répète encore une fois, ce sont des centaines et des centaines d'enfants de la ville de Genève qui se rendent aussi à Elapsoïdea pour être formés, il est donc tout à fait naturel que nous en assumions une partie des charges.

Quant à nous, c'est logique, nous aimerions que cet objet soit renvoyé à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Que nous soyons pour ou contre ce qui est demandé dans cette motion, nous menons ce soir une discussion très intéressante concernant le soutien à une fondation utile pour la jeunesse du canton; c'est le seul endroit dans le canton où existe ce type d'institution. Ce qui me semble étrange, c'est que certains groupes dans ce Conseil municipal hésitent à apporter leur soutien à une institution située en dehors du territoire de la Ville de Genève. Jamais je n'ai entendu une discussion comme celle de ce soir. D'habitude, l'objet était approuvé et c'était terminé.

Je prends l'exemple du sport: le centre du Bois-des-Frères est situé sur le territoire de la commune de Vernier, mais la Ville de Genève y est financièrement impliquée. Je n'ai jamais entendu quelqu'un dans cette salle donner comme argument pour ne pas le soutenir qu'il se trouve hors du territoire de la Ville de Genève.

Maintenant, je prends l'exemple de la culture: M. Vaissade, conseiller administratif et maire de la Ville de Genève, a apporté son soutien à différents projets situés à l'extérieur de Genève. Je suis assez surpris, n'étant néanmoins pas un spécialiste des affaires culturelles, que personne n'ait parlé de la rive droite de notre canton. Cette dernière est très pauvre en musées et, sur le plan de la culture, tout est situé sur la rive gauche! Même notre magnifique nouveau Musée d'ethnographie, qu'une grande majorité des conseillers municipaux ont approuvé dans cette salle, se trouvera à nouveau sur la rive gauche. C'est la concentration totale!

Le vivarium Elapsoïdea représente quelque chose d'important pour la jeunesse qui a pu le visiter, car on y dispense une information formidable. Je le dis ouvertement: j'ai toujours été un ami des bêtes, étant membre de la SPA, et j'ai appris des choses que je ne connaissais pas en visitant ce vivarium. Je suis assez surpris qu'il y ait une opposition à cette motion. Pourrait-on, après concertation, trouver un accord concernant le renvoi de cet objet dans une commission, si une

majorité y est favorable? Réfléchissez au fait que la motion, sous cette forme, soutient une institution qui s'adresse à la jeunesse d'aujourd'hui et qui lui ouvrira les yeux au niveau de sa connaissance du monde.

En ce qui me concerne, je le dis tout de suite: les motionnaires sont sacrément courageux! En effet, j'étais sûr qu'il y aurait une unité de vues sur cette affaire. Chacun prend ses responsabilités, mais quand nous sera soumis un autre objet situé hors du territoire de la Ville de Genève, je vous avertis, j'attends ceux qui y seront favorables, les mêmes qui étaient opposés au présent projet géographique-ment extérieur à la ville de Genève. Je vais leur rappeler les affaires du Conseil municipal et ce qui se passe dans notre canton! Je suis en train de me demander si nous n'aurions pas dû voter la fusion Ville-Etat, ainsi nous n'aurions pas eu ce problème ce soir!

Le président. Avant de procéder au vote, je demande à M. Bonny s'il maintient sa proposition de renvoi à la commission des finances. (*Signe de dénégation de M. Bonny.*) Nous en restons donc au renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission sociale et de la jeunesse est accepté à la majorité (quelques oppositions et 1 abstention).

7. Motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alexandra Rys et M. Didier Bonny: «Réunissons ce qui a été séparé par la folie des hommes: pour une vraie place dessus et les voitures dessous» (M-158)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la ville de Genève a besoin de vraies places conviviales, dédiées aux enfants et aux piétons;
- que l'accès de la ville au trafic privé ne peut pas être supprimé;

¹ Annoncée, 3449.

Motion: place du Pré-l'Evêque

- que la cohabitation entre enfants, piétons et voitures doit se faire en toute sécurité pour les enfants et les piétons;
- que les habitants de Genève sont acquis à l'idée qu'il est plus heureux de voir une place arborisée qu'un flot de voitures,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité, en lien avec la suppression des places de stationnement situées sur les deux sections de la place du Pré-l'Evêque, de construire une voie souterraine pour le tronçon de l'avenue Pictet-de-Rochemont concerné.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Ceux qui connaissent le quartier des Eaux-Vives et rêvent d'un véritable espace de convivialité en plein milieu de l'avenue Pictet-de-Rochemont comprendront que l'on ne peut pas prétendre créer un parc coupé en deux avec jeux d'enfants et bancs accueillants, car il est tout simplement très dangereux de côtoyer cette avenue Pictet-de-Rochemont. J'ai le bonheur d'y habiter, et je suis bien placée pour vous en parler. Des voitures y ont été chronométrées à 160 km/h! On imagine donc difficilement deux espaces verts accueillants et aimables de part et d'autre d'un tronçon aussi dangereux.

Par conséquent, vous ne serez pas étonnés que le PDC vous demande d'envoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin de lui permettre d'étudier en profondeur l'opportunité de faire passer les voitures en souterrain et sur 100 mètres seulement, environ, et ainsi redonner sa vraie dimension et sa vraie nature à la place du Pré-l'Evêque.

Préconsultation

M. Alain Fischer (R). Même si l'idée est louable, je vois que le Parti démocrate-chrétien persiste et signe: après les quais et la place des Nations, la place du Pré-l'Evêque. Je pense que, d'un jour à l'autre, toute la République et canton de Genève va disparaître sous le terrain. A quand le tour des immeubles? Une fois de plus, le groupe radical n'entrera même pas en matière sur cette motion, et il invite les autres groupes à le suivre.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je tiens à dire aux motionnaires qu'ils sont courageux, et M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon sait de quoi je parle. En ce moment, à la commission de l'aménagement et de l'environnement, j'ai cru qu'un autre esprit régnait au niveau du Conseil municipal en ce qui concerne l'aménagement de surface. Je ne donnerai pas le résultat du vote sur l'objet

auquel je pense – je le garde pour mon rapport – mais je peux vous dire que, sur ce sujet et suite à la volonté de trouver des solutions pour mieux organiser la circulation des voitures, j'ai été interpellé par plusieurs architectes qui se sont montrés surpris de ce qui s'est passé à la commission de l'aménagement et de l'environnement quant à ce problème.

Je vous l'annonce d'emblée, notre groupe soutiendra le renvoi de cette motion à ladite commission, afin de donner une suite à la réflexion dont je viens de parler et que vous connaissez, Madame la motionnaire. Je peux vous affirmer qu'il n'est pas facile de mener ce type de discussion, parce qu'il y a une certaine évolution dans l'esprit des gens. Concernant l'objet auquel j'ai fait allusion – la motion M-105 «Pour des quais sympa... pour toujours» – et dont je suis le rapporteur, tout à coup le couperet est tombé, et de quelle façon! Avec l'expérience que j'ai, je voyais différemment les discussions et les propositions qui allaient se faire autour de ce sujet. Mais cela a abouti à un non catégorique de la part de la commission de l'aménagement et de l'environnement! Je ne sais même pas comment je vais faire mon rapport tellement je suis abasourdi! J'espère que le Conseil municipal aura réfléchi entre-temps et soutiendra le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, laquelle étudie déjà ce type de problèmes.

Quant à ceux qui étaient opposés à l'aménagement de la place Neuve tel qu'il avait été prévu lors de la précédente législature, j'espère qu'ils mèneront une étude valable sur la présente motion, parce qu'il y a des gens capables qui ont apporté un certain nombre d'éléments mais qui n'ont pas été très bien suivis.

M. Roger Deneys (S). Je ne vais pas m'étendre autant que lors de mon intervention de tout à l'heure sur la motion M-157 concernant la place des Nations, mais j'ai les mêmes arguments. On ne voit pas pourquoi on enterrerait les voitures sur cette place du Pré-l'Evêque – laquelle mérite certes un aménagement de qualité et un espace rendu aux piétons dans les meilleures conditions possible – alors que toutes les autres places, tout aussi méritantes et tout aussi nécessaires pour les habitants, ne bénéficieraient pas du même aménagement.

Il y a bien entendu des questions de coût, mais il s'agit aussi de savoir quel est le sens de faire des aménagements comme ceux-ci, qui ne font que déplacer les problèmes. Bref, il n'y a là rien de nouveau; les démocrates-chrétiens insistent dans leur idée de cacher les problèmes et de ne pas les résoudre. Vouloir les résoudre ne signifie pas être dogmatique, mais simplement être réaliste. A un moment donné, il faut avoir une vision d'ensemble et présenter de vraies propositions générales. C'est vous, les démocrates-chrétiens, qui êtes dogmatiques, puisque vous n'entrez même pas en matière sur ce plan. On voit bien ce qui se passe lors des discussions sur le plan piétons, par exemple; à tous les niveaux,

c'est la même chose. Vos propositions ne font que brasser de l'air, et même brasser de la pollution, pourrait-on dire. Il est donc inutile d'entrer en matière à leur propos.

Par contre, si M. Ferrazino pouvait nous dire où nous en sommes au niveau de la motion M-32 votée par le Conseil municipal le 15 février 2000 concernant l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque, c'est avec beaucoup de plaisir que nous l'entendrions à ce sujet.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais répondre à la question qui m'est posée. Vous aviez sollicité, par le biais d'une motion, l'aménagement de la partie de la place du Pré-l'Evêque, où se trouve actuellement le baraquement en bois de la poste. Je vous avais dit que mes services travaillaient d'arrache-pied afin d'être prêts, au moment où la poste allait quitter les lieux, pour réaménager et récupérer cet espace public servant en outre de parking actuellement.

Notre dossier est prêt, simplement, selon les contacts que nous avons avec la Poste, il semble que les délais de son départ annoncé pour le mois de septembre seraient maintenant prolongés, semble-t-il, jusqu'à l'année suivante. Dès que celle-ci partira, nous pourrions aménager provisoirement cette partie de la place. La seule question qui reste à résoudre – et qui n'est pas des moindres – est de savoir quand elle partira.

En ce qui concerne la motion du PDC, je dirais que la problématique que vous posez est celle de savoir s'il faut encourager l'utilisation de la voiture et créer des tunnels souterrains un peu partout en ville, ou plutôt prendre des mesures pour essayer de diminuer la circulation au centre-ville. Pour moi, poser la question suffit. La réponse est incluse dans cette question. Je vous laisse maintenant poursuivre votre débat.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). J'aimerais tout de suite rassurer les téléspectateurs de TV Léman bleu: M. Ferrazino parlait de «départ» de la poste; mais elle est simplement déplacée, pas éliminée! (*Rires.*)

Cela étant dit, discutons un peu de la motion. Si j'ai dit un non catégorique à celle qui l'a précédée et qui voulait enterrer les voitures sous la place des Nations, ici, je prononce un non un petit peu plus mitigé, parce que – je l'ai même déclaré plusieurs fois à titre personnel – c'est pour moi un rêve que d'enterrer les voitures à la place du Pré-l'Evêque et de la rendre aux habitants. Sur ce plan, je rejoindrai le Parti démocrate-chrétien. Il a raison sur un seul point: tant que 30 000 voitures

traversent quotidiennement cette place, on ne pourra pas imaginer la rendre conviviale. On pourra faire deux ou trois aménagements, mais pas réaliser une place conviviale suivant mon idée.

Ma position a quand même évolué, j'ai beaucoup réfléchi à la situation, et il est vrai que ce que nous propose le PDC, c'est un peu le miroir aux alouettes, c'est-à-dire une société, dans vingt ans, avec 300 000 ou 400 000 voitures en ville. A ce stade-là, si nous voulons encore vivre en surface, il faudra peut-être enterrer les voitures. Mon rêve est beaucoup plus positif: il consiste à avoir moins de véhicules privés en ville en adoptant d'autres mesures en surface pour permettre justement d'éliminer ces voitures et de rendre les places plus conviviales, tout en nous évitant d'investir encore des millions et des millions de francs pour la voiture.

Je n'aimerais pas que certains – et je terminerai par là – aient des regrets concernant les aménagements de surface non réalisés après l'échec du projet de la traversée de la rade. En effet, selon les plans dudit projet, je rassure les automobilistes, il y avait toujours autant de trafic à l'avenue Pictet-de-Rochemont.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Le groupe de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) refusera aussi cette motion, pour les mêmes raisons. Il s'agit d'une question de coût. M^{me} von Arx-Vernon parle d'un tunnel de 100 m, mais songeons bien qu'il faudra pénétrer dans ce tunnel! Il dépassera donc les 100 m, ce sera un truc dément qui coûtera très cher. De toute façon, il faudrait voir cela dans un ensemble beaucoup plus grand, un plan d'ensemble, un plan piétons, et pas seulement proposer des mesures ponctuelles comme l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque.

M. Didier Bonny (DC). Apparemment, le sort de cette motion va être identique à celui de la motion M-157 traitée tout à l'heure. Pourtant, un ou deux intervenants ont quand même perçu que l'on pouvait ne pas traiter ces deux objets sur un pied d'égalité. En effet, il y a une différence entre parler de la place des Nations – nous savons bien où elle se situe, avec tout ce qui se trouve autour – et débattre de la place du Pré-l'Evêque, située dans un environnement où passent énormément de voitures, dans un quartier surdensifié. Si je peux encore comprendre le refus opposé à la motion concernant la place des Nations, je le comprends beaucoup moins pour ce qui est de la place du Pré-l'Evêque.

Je remercie M. Lyon de son intervention et de son ouverture d'esprit. Je pensais que cette intervention représentait la position de l'Alliance de gauche, mais, maintenant, je n'en suis pas certain. Nous demandons simplement d'étudier si cet

aménagement est réalisable. Par rapport à ce qu'a dit M. Dupraz, je répondrai que nous verrons bien quel peut être le coût de la réalisation que nous, démocrates-chrétiens, proposons. Nous n'avons pas besoin d'aller trop loin en commission, mais il s'agit déjà d'avoir une idée à ce sujet.

Je pense qu'il est un peu tôt pour enterrer – c'est le cas de le dire – directement cette motion. Je veux quand même rappeler que, s'il y a énormément de circulation à l'endroit dont nous parlons, c'est simplement parce qu'il y a là une pénétrante et qu'il faut bien qu'il y ait des endroits où les voitures puissent malgré tout entrer dans notre ville. Même si nous ne sommes pas autophiles à tout crin, nous sommes quand même bien obligés, en tout cas pour les décennies à venir, de garder les voitures. Dans le futur, les gens verront ce qu'ils veulent faire, mais enfin je pense que nous ne serons plus là pour en discuter.

Si nous persistons et signons dans la bonne voie – parce que nous pensons que c'est une bonne idée, et ce n'est pas parce que la majorité du plénum va la refuser que nous avons tort – M. Deneys persiste et signe dans un sens qui ne nous convient pas. Finalement, ce n'est pas très étonnant, puisque «PS», cela pourrait très bien signifier «persiste et signe»... (*Remarques.*)

M. René Winet (R). L'idée, au fond, n'est pas si mauvaise. Mais, comme le dit M. Deneys, le problème n'est pas résolu par cette idée de mettre la circulation en souterrain. On aura toujours des problèmes de stationnement et de voitures enlevées par la Voirie sur la place du Pré-l'Evêque.

Pour la petite histoire, rappelez-vous que, dans le temps, un avocat aujourd'hui masqué – il ne l'était pas alors – a stoppé un projet qui aurait résolu tous les problèmes sur cette place du Pré-l'Evêque. Cela se passait dans les années 70 ou au début des années 80, et cet avocat, qui est d'ailleurs encore en place aujourd'hui, a fait arrêter ce projet de parking. Alors, pourquoi ne pas plutôt envisager à nouveau de construire un parking sous la place du Pré-l'Evêque afin de régler tous ces problèmes de parcage aux Eaux-Vives? Au lieu de mettre le trafic en souterrain, nous aurions les voitures stationnées dessous, le trafic et une place pour les piétons, ce qui est tellement souhaité et que nous aimerions comme vous.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Je voudrais juste rappeler que nous sommes tous élus pour être amenés à réfléchir à l'intérêt général, et non pas à rester crispés sur des dogmes psychorigides. Je trouve qu'il s'agit de ne pas mélanger circulation et position antivoiture, même si nous pouvons imaginer – j'en rêve personnellement – qu'il y ait moins de voitures en ville et des aménagements per-

mettant aux voitures de rester hors de la ville. Je crois cependant qu'il serait ubuesque de penser qu'il n'y aura plus jamais de pénétrantes ni de voitures qui circuleront en ville.

Par conséquent, même s'il ne devait y avoir que la moitié, voire qu'un dixième des voitures qui circulent en ville actuellement, nous maintenons au PDC que la solution d'avoir quelques souterrains pour permettre une meilleure qualité de vie et un peu plus de convivialité en surface est extrêmement harmonieuse. Je ne suis donc vraiment pas d'accord quand on oppose circulation, voitures et souterrains; ce sont des aspects qui peuvent évidemment se rencontrer, mais qui ne sont absolument pas opposables.

M. Alain Marquet (Ve). J'essaierai d'être bref. Je n'ai même pas eu les états d'âme que mon collègue Perler évoquait tout à l'heure, dans la mesure où cette motion s'appuie sur quatre arguments, dont trois qu'il faut absolument réfuter d'entrée. Le seul qui me semblait pertinent parmi les considérants, c'est celui qui dit que «la ville de Genève a besoin de vraies places conviviales, dédiées aux enfants et aux piétons». C'est un argument auquel je peux adhérer et auquel, je crois, une majorité d'entre nous dit adhérer, même si cela ne se répercute pas dans des faits ou dans des votes auxquels nous procédons ici.

En ce qui concerne le deuxième argument, dire que «l'accès de la ville au trafic privé ne peut pas être supprimé» revient évidemment à jouer sur les mots. Aucun des aménagements que nous proposons, nous, en vue d'une amélioration de la qualité de la ville et de la qualité de l'air en ville ne vise à supprimer ce trafic-là. Toutes nos interventions visent essentiellement à le réduire, à le modérer et à le rendre raisonnable.

Quant au troisième considérant, qui dit que «la cohabitation entre enfants, piétons et voitures doit se faire en toute sécurité pour les enfants et les piétons», la seule cohabitation possible à mes yeux est celle où les véhicules sont arrêtés, compte tenu de la différence de masse, de vitesse, de poids et de dangerosité. Je ne dirais donc pas que les véhicules et les usagers autres que les conducteurs cohabitent, mais tout au plus qu'ils se supportent.

Quand on dit que «les habitants de Genève sont acquis à l'idée qu'il est plus heureux de voir une place arborisée qu'un flot de voitures», on applique la vieille théorie de la poussière repoussée sous le tapis: une fois qu'elle y est mise, on s' imagine qu'elle n'existe plus. J'aimerais, Monsieur le président, que vous disiez à M^{me} von Arx-Vernon que ce n'est quand même pas le cas et qu'il y a un moment où la poussière entre sous le tapis et un autre où elle doit obligatoirement en ressortir. Ce faisant, en enterrant le flot de véhicules uniquement sur un tronçon, on ne ferait premièrement que maintenir une nuisance aux deux issues du

tunnel et deuxièmement générer un trafic encore plus dense que maintenant, puisque l'actuel trafic ne serait même plus entravé par des feux aux passages piétons. En effet, il en existe encore, mais sans eux le flot pourrait être continu en souterrain, et c'est donc une raison de réfuter ce quatrième argument.

M. Bonny a ajouté que la motion du PDC demandait essentiellement d'étudier la possibilité d'un tel aménagement, c'est-à-dire de demander s'il était réalisable. Mais évidemment que ça l'est, tout est faisable, maintenant!

Quand on évoque à notre propos le dogme psychorigide, j'aimerais rappeler qu'il ne s'agit pas de cela, mais d'un idéal dont nous sommes convaincus et pour lequel nous sommes, nous aussi, élus.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je voudrais juste intervenir en tant que motionnaire d'un objet similaire, car le Parti socialiste avait aussi déposé une motion, la motion M-32, pour l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque, mais également en tant qu'habitant du quartier et maman d'enfants traversant régulièrement cette place. Lorsque nous avons développé ladite motion, le 15 février 2000, ce n'était pas avec l'espoir que cette place deviendrait une sorte de parc des Eaux-Vives en miniature, puisque nous savons bien que, en raison de la proximité du trafic, elle ne sera pas une vraie place conviviale et arborisée au sens d'un terrain de jeux verdoyant avant longtemps.

Par contre, il relevait d'une stratégie à long terme d'enlever le plus possible d'espace aux voitures et de réduire le trafic à long terme. Cela fait donc bien partie d'une stratégie où l'on va effectivement éliminer des places de parc. Nous espérons que, à long terme, d'autres mesures seront prises permettant de réduire l'entrée du trafic dans notre ville et que cette place puisse ainsi devenir petit à petit une vraie place de quartier. En attendant, nous n'avons jamais eu l'illusion que cet espace deviendrait du jour au lendemain un jardin d'Eden au milieu du quartier des Eaux-Vives.

M. Roger Deneys (S). Je vais être très bref. Je voudrais simplement dire que le seul point positif de cette motion du PDC, c'est que, par rapport à il y a quelques années – je pense, par exemple, à la place Cornavin – on a au moins compris qu'il fallait mettre les piétons à la surface et les voitures dessous, et pas le contraire, ce qui est déjà pas mal.

Sinon, pour en revenir au petit jeu de M. Bonny, je pourrais dire que PDC signifie «parti dangereux pour la collectivité»; je vous souhaite une bonne soirée.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée à la majorité (quelques abstentions).

8. Interpellation de M. Roman Juon: «Déjections équine en Vieille-Ville durant les fêtes de l'Escalade» (I-43)¹.

M. Roman Juon (S). Le terme de «déjections équine», que m'a proposé l'un des conseillers municipaux voisins, ne désigne en fait que le crottin de cheval déposé dans les rues pendant les fêtes de l'Escalade. Cela tombe un peu tard, parce qu'il aurait été intéressant de faire cette interpellation juste après les fêtes de fin d'année, néanmoins, celle-ci ne constitue pas un objet grave et ne vise pas à critiquer la Compagnie de 1602, bien au contraire.

Le problème est le suivant: durant les fêtes de l'Escalade, les chevaux se promènent pendant quelques jours – en tout cas deux – dans la Vieille-Ville, ce qui est fort sympathique. Néanmoins, ce sont des animaux comme les chiens et les chats et, comme les chiens en particulier, ils déposent leur crottin dans la rue, et celui-ci peut y rester quelque temps. C'est arrivé là où j'habite, à la rue Tabazan, où ce crottin est resté pendant une semaine. Pour ma part, cela ne me dérangeait pas du tout, car cela donnait un petit air de campagne à ma rue, et surtout l'odeur m'était plutôt sympathique. Cependant, j'ai été élu aussi par quelques citoyens de cette rue qui s'en sont plaints, au même titre que des dépôts sauvages quasiment permanents et des sacs de poubelle laissés dehors toute la semaine. Conclusion: cette rue n'avait pas été nettoyée pendant une semaine en tout cas.

C'est la raison pour laquelle, alors que l'on essaie de maintenir une certaine propreté par rapport aux chiens en particulier, je me demande si l'on ne devrait pas, lors de la prochaine fête de l'Escalade, fournir des sacs d'une certaine importance, un petit escabeau et une pelle aux cavaliers de la Compagnie de 1602, afin qu'ils ramassent chaque fois eux-mêmes le crottin de leur cheval. Voilà, je n'avais pas d'autre but, et il ne s'agit pas ici d'une interpellation sérieuse demandant au Conseil administratif d'intervenir. Je souhaite que cela s'arrête là, sans plus.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

¹ Annoncée, 3040.

9. Interpellation de M. Jean-Louis Fazio: «Remplaçons les bancs métalliques des nouveaux abribus par des bancs en bois» (I-45)¹.

M. Jean-Louis Fazio (S). Cette interpellation s'adresse à M. Christian Ferrazino, responsable du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Monsieur le conseiller administratif, il y a deux ans, juste avant votre arrivée, la Société générale d'affichage, en collaboration avec la Ville de Genève, a procédé au remplacement de la plupart des abribus. Ces abris, très esthétiques, s'intègrent parfaitement dans nos rues. Les matériaux utilisés et le peu de déprédations dont ils font l'objet montrent qu'ils sont solides et surtout très pratiques à entretenir et à nettoyer.

Malheureusement, à l'utilisation, après deux saisons hivernales, on constate que ces abris présentent une carence majeure au niveau des bancs métalliques. En effet, en hiver, même si le dernier a été plutôt clément, plusieurs personnes – des personnes âgées ou handicapées, et même des jeunes – ont attiré mon attention sur le fait que ces abris n'assurent pas du tout leur fonction première, puisque nombreux sont ceux qui n'osent pas s'asseoir sur ces bancs métalliques, car ils sont beaucoup trop froids. Alors qu'on installe des abris exprès pour qu'on puisse s'asseoir et se protéger lorsqu'on est fatigué en attendant l'arrivée des bus, on provoque l'effet contraire. Plusieurs des personnes concernées, du fait qu'elles doivent attendre frigorifiées, préfèrent, si elles le peuvent, prendre leur véhicule plutôt qu'utiliser des transports publics.

Je vous signale aussi que, durant la même période, Lausanne, la Ville de Meyrin, Vernier, Carouge, et Lancy – bref, la plupart des communes qui nous entourent – ont elles aussi procédé au remplacement des abribus. Mais ces villes, au contraire de Genève, y ont toutes installé des bancs en bois afin d'éviter en hiver le genre de désagréments dont j'ai parlé aux utilisateurs des transports publics.

Monsieur le conseiller administratif, connaissant votre souci et votre volonté – que je partage, d'ailleurs – d'être à l'écoute des habitantes et des habitants de notre ville, et surtout d'encourager nos concitoyens à encourager les transports publics, je vous demande de bien vouloir prendre contact avec la Société générale d'affichage afin d'étudier le remplacement de ces bancs métalliques par des bancs en bois.

D'autre part, dans quelques mois, une nouvelle ligne de tram desservira la rue de Lausanne, la place des Nations et les Acacias, et j'espère que les nouveaux abribus qui vont être construits à cette occasion seront munis de bancs en bois.

¹ Annoncée, 3449.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens pour dire à M. Fazio que nous avons agendé cette question dans le cadre de la Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain. Je vous avais déjà indiqué que cette dernière est composée de mes collègues Manuel Tornare et André Hediger et de moi-même. Nous travaillons sur un certain nombre de projets concernant le mobilier urbain dans l'ensemble de la Ville de Genève et, lors de nos prochaines séances – je peux donc d'ores et déjà vous rassurer – la question des abribus, et notamment l'aspect des bancs en métal, sera examinée sur la base des expériences que nous avons faites jusqu'à maintenant. Nous sommes conscients de ce problème, car nous avons également reçu un certain nombre d'observations allant dans le sens de ce que vous avez relevé, Monsieur Fazio.

J'espère que nous pourrions prochainement vous présenter un certain nombre d'informations. Cependant, comme vous le savez et l'avez vous-même relevé, Monsieur Fazio, tout cela se fait dans le cadre de nos négociations avec la Société genevoise d'affichage, puisqu'il existe une convention liant celle-ci et la Ville de Genève pour l'installation et l'entretien des abribus. Mais tout cela est à l'examen, et je pourrai vous donner des nouvelles plus précises dès le mois de septembre.

L'interpellation est close.

Le président. L'interpellation I-46 de M. Dossan, intitulée «Restauration: la Ville se tire des flûtes!», a été retirée.

10. Interpellation de M. Roman Juon: «Le nouveau mobilier de la salle des pas perdus est une horreur; la Ville de Genève pourrait-elle offrir à l'Etat des sièges au design contemporain?» (I-47)¹.

M. Roman Juon (S). Le mobilier de la salle des pas perdus – est-il neuf ou d'occasion, l'a-t-on trouvé dans l'un des nombreux dépôts sauvages de la ville de Genève? – est vraiment horrible et indigne de nos autorités. Il est clair que la Ville de Genève n'a rien à voir dans cette affaire, puisque l'on met, je crois, obligeamment les locaux à notre disposition, à moins que nous payions quelque chose et, dans ce cas, nous avons quelque chose à dire. Ma suggestion est très simple: nous

¹ Annoncée, 3450.

ne sommes peut-être pas tout à fait aussi souvent que nos collègues du Grand Conseil dans la salle des pas perdus, mais nous y sommes très souvent, d'autant plus que nous arrivons maintenant à la période des séances plénières supplémentaires. Nous devrions avoir le droit de disposer d'un mobilier un peu plus moderne. Voilà, c'est le but de mon interpellation. Le Conseil administratif peut-il essayer de s'entendre avec le Conseil d'Etat pour que l'on fasse attention dans ce domaine? Sachant que le premier est très sensible à l'esthétique et à l'art contemporain, je lui dis: agissez!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous avons enregistré un point de vue, celui de M. Juon, qui est plutôt favorable au mobilier contemporain. Peut-être y aurait-il d'autres points de vue favorables à des mobiliers rétro, (*remarque de M^{me} Johnner*) voire Louis XVI, comme le dit M^{me} Johnner! Vous avez compris: si vous souhaitez que nous transmettions un message à ce sujet, mettez-vous d'accord sur le style de mobilier. Une fois que nous serons informés de la proposition sur laquelle vous vous serez accordés, nous transmettrons le message!

L'interpellation est close.

11. Interpellation de M. Roberto Broggin: «La Ville a-t-elle besoin de réquisitionner la brigade des squats pour visiter ses immeubles occupés?» (I-48)¹.

M. Roberto Broggin (Ve). Cette interpellation s'adresse bien entendu au Conseil administratif. J'ai pu constater que la Ville de Genève possède un certain nombre d'immeubles qui, par manque d'entretien, par vétusté, etc., ont été squattés, parce que l'on n'a rien fait, parce qu'il y a eu des carences historiques de la Gérance immobilière municipale. Il semble que maintenant cela aille un peu mieux, et je l'espère.

Cependant, la Ville de Genève, lorsqu'elle veut visiter l'un de ses immeubles pour faire des travaux, à la rue des Etuves ou aux Grottes notamment, réquisitionne la brigade des squats cantonale, alors que nous avons des agents de ville qui pourraient très bien jouer ce rôle d'îlotiers. En outre, j'ai la vieille crainte du fichage. Rappelez-vous cette affaire; je me souviens que j'avais 100 pages de

¹ Annoncée, 3450.

fichage à Berne et je n'aimerais pas que l'on continue dans cette voie-là. J'aimerais bien savoir pourquoi, lorsque les services de la Ville de Genève vont visiter un immeuble propriété de cette dernière pour étudier comment on va entreprendre des travaux avec les architectes mandatés ou les différentes entreprises, la brigade des squats est également présente. Je pense que les services de la Ville pourraient très bien faire ce travail en écrivant aux squatters – parce que c'est une situation de fait, ils sont là – qu'ils vont visiter l'immeuble.

Lorsque j'étais président de la commission des travaux, la villa La Concorde, bâtiment fort célèbre de la Ville de Genève qui vient d'être rénové, était squattée. J'avais simplement écrit aux squatters pour leur dire que la commission des travaux allait venir visiter cet immeuble. Il semble que nous devons maintenant passer par le Canton. J'aimerais une réponse du Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Broggin, vous faites allusion à l'immeuble sis au 3-5 de la rue des Etuves, où mes services et ceux de l'Etat ont dû intervenir d'urgence – je pense que vous le savez, mais vous avez oublié de le rappeler – parce qu'il y avait des problèmes liés à la sécurité. Il est clair que, pour que nous puissions faire un contrôle de l'ensemble des appartements, il faut s'assurer au préalable qu'ils seront ouverts lorsque nous arriverons. Je vous assure que mes services sont très compétents et polyvalents, mais de là à aller prendre des rendez-vous avec l'ensemble des personnes qui occupent l'immeuble...

C'est aussi le rôle de la brigade des squats que de fixer ces rendez-vous quand il y a urgence. Dans ce cas, les squatters eux-mêmes ne se sont pas du tout offusqués de cela, puisque le rôle de la brigade des squats s'est limité à fixer un rendez-vous, lequel a pu avoir lieu et a permis, en l'occurrence, tant aux services de la Ville qu'à ceux de l'Etat, de pouvoir non seulement visiter l'ensemble de l'immeuble et des appartements, mais ensuite de prendre les mesures qui s'imposaient avec les squatters.

Je vous rappelle, Monsieur Broggin, que cet événement s'est d'ailleurs produit juste avant Noël et que nous craignons, notamment sur la base du rapport du Service d'incendie et de secours, qu'il y eût des risques d'incendie. Si cette hypothèse s'était révélée fondée, la vie des gens aurait pu être en danger. Vous le savez, vous connaissez le problème. Des mesures ont donc été prises.

Rassurez-vous, ces squatters ne sont pas fichés. D'ailleurs, nous n'aurions pas besoin de la brigade des squats pour le faire, parce qu'ils nous écrivent très régulièrement. Nous avons un contact très soutenu avec eux. Le fichage n'est donc pas du tout le but recherché, et je regrette d'ailleurs d'avoir besoin de vous le préciser pour que vous en soyez convaincu. Je pensais que vous le saviez ou que vous le déduiriez par vous-même.

En l'occurrence, l'intervention dans cet immeuble-là s'est limitée à des mesures d'urgence pour assurer la sécurité dont nous avons la responsabilité comme propriétaires d'immeubles et que nous nous devons d'assumer y compris vis-à-vis des occupants illicites que sont les squatters.

L'interpellation est close.

12. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 099 440 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 2000 (PIQ) (PR-96 A)¹.

Rapporteur: M. Jacques François.

La commission s'est réunie le 11 décembre 2000, sous la présidence de M. Pierre Reichenbach. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Marie-Cécile Verolet que le rapporteur remercie.

Introduction

La proposition du Conseil administratif doit assurer le financement des différents projets d'investissements informatiques intégrés au plan informatique quadriennal 2000 (PIQ 2000). Cette proposition concentre l'ensemble des demandes informatiques des différents services, ce qui possède l'avantage de donner une vue synthétique des investissements dans ce domaine. La décision de la commission a été prise après une longue audition de la Direction des systèmes d'information (DSI) qui a permis de clarifier l'ensemble des projets figurant dans la demande.

Audition de la DSI

La DSI est représentée par M. Rapin, chef du service, et par MM. Maeder et Favre.

¹ Proposition, 2004.

M. Rapin explique que les crédits demandés, prévus au PIQ 2000, sont destinés à couvrir trois types de besoins:

- les besoins généraux;
- les besoins des différents services municipaux;
- les besoins du Conseil municipal.

Sans reprendre les explications largement détaillées dans la proposition du Conseil administratif, rappelons pour chaque objet les éléments suivants:

Besoins généraux

Réseaux virtuels: seconde étape

Il s'agit de continuer le développement du réseau de la Ville entrepris dès 1992 qui marque la volonté de la DSI de maîtriser son propre système de communication. Le développement de réseaux virtuels permettant de faire coexister, sur un même support, différents réseaux logiques interconnectant différents utilisateurs de manière sécurisée a débuté en 1999 avec une première étape. La seconde étape, objet de la présente demande de crédit, permettra de connecter l'ensemble des sites avec ce type de réseaux et de remplacer certains équipements de télécommunications.

L'évolution du réseau de la Ville est intéressante. Elle va dans le sens des développements actuels des télécommunications, développements qui permettront de faire passer sur un même support plusieurs types d'information: transferts de données, conversations téléphoniques, images, etc.

Coût: 520 000 francs.

Evolution des serveurs bureautiques

Remplacement de quatre serveurs bureautiques d'ancienne génération dont les performances ne sont actuellement plus suffisantes.

Coût: 120 000 francs.

Total 640 000 francs.

Besoins des services municipaux

Une dizaine de projets pour les besoins des services municipaux sont proposés.

Fr.

Matériel micro-informatique destiné aux services	1 060 250
Logiciels micro-informatiques destinés aux services	479 190
Services des ressources humaines:	

développement d'indicateurs de gestion	50 000
Service social: gestion des prestations sociales	40 000
Bibliothèques et discothèques municipales: système d'information bibliothéconomie	40 000
Services des achats: gestion des véhicules	40 000
Services des agents de ville et du domaine public: gestion du patrimoine du domaine public	110 000
Département des affaires culturelles: mise à niveau du système d'information Musinfo	250 000
Gérance immobilière municipale: renouvellement du serveur pour Ofiger	140 000
Division de la voirie: progiciel de GMAO	150 000
Total	2 359 440

Besoins du Conseil municipal

Evolution d'IntraCM 100 000 francs.

En ce qui concerne les équipements micro-informatiques des conseillers municipaux, la DSI a proposé la stratégie suivante qui a été acceptée par le Conseil administratif: pendant trois ans, 100 000 francs par année, la quatrième année (année du renouvellement du Conseil municipal), 400 000 francs. Ces sommes assurent le maintien et le renouvellement des PC, en tenant compte des changements de conseillers, des rachats possibles par les conseillers et du vieillissement du matériel.

Questions spécifiques

Au cours de la revue des différents projets d'investissements, un certain nombre de questions ont été posées à la DSI:

Q: Quelle est la procédure qui permet le choix des projets informatiques?

R: La procédure d'élaboration des projets est définie de manière relativement stricte. A partir des besoins d'un service, le projet va être vu jusqu'à son acceptation éventuelle par la DSI, par le groupe de travail Système d'information et de communication, par la conférence des directeurs, par la Direction des finances, par le Conseil administratif et le Conseil municipal.

Bien évidemment, toutes les demandes ne sont pas acceptées. Cette année, par exemple, les désirs des services s'élevaient à environ 7 millions de francs, alors que les investissements sont prévus à hauteur de 3 millions.

On trouvera en annexe le canevas permettant à un service d'exprimer ses besoins et l'ensemble de la procédure qui dicte le choix des projets.

Q: Y a-t-il une coordination qui gère la pose des fibres optiques des différents opérateurs privés ou publics? Quel est le coût d'une telle pose?

R: Il existe une coordination qui regroupe aussi bien les services publics que privés. Le pilotage des travaux suppose l'information de tous les partenaires sur les projets de manière à permettre le dépôt des fibres de tous les opérateurs au cours d'une seule ouverture du sol. Chaque opérateur doit tenir à jour les plans de ses câbles. On pense regrouper les plans afin d'obtenir une meilleure vue générale des conduites.

En principe, la coordination marche bien. Cependant, le droit fédéral implique un délai maximum de trois mois à un opérateur qui voudrait poser des fibres, délai après lequel l'opérateur peut exiger le début des travaux, ce qui rend parfois la coordination difficile.

Les frais sont partagés lorsque plusieurs opérateurs se mettent ensemble pour des travaux, sinon ils sont à la charge du seul opérateur qui a entrepris les travaux.

Le coût de la pose est compris entre 100 et 600 francs par mètre linéaire selon la nature du terrain et l'endroit (à travers un champ d'herbe ou à travers une chaussée en pleine ville). Si cinq opérateurs se mettent ensemble, le prix est divisé par cinq.

Q: Existe-t-il un regroupement, Ville/Etat par exemple, pour l'achat du matériel informatique?

R: Il existe un groupement romand pour l'achat du matériel micro-informatique. Une dizaine de services genevois font partie de ce groupement. Le système fonctionne très bien et les achats se font ainsi au meilleur prix.

Discussion de la commission

L'ensemble des commissaires reconnaît l'excellente présentation des différents projets d'investissement, la qualité des présentations techniques ainsi que la très grande précision des demandes. D'une manière générale, le travail de la DSI est perçu comme excellent.

En ce qui concerne les différents projets faisant l'objet d'investissement, les explications complémentaires données par la DSI ont satisfait les commissaires et aucune modification n'a été demandée pour les projets.

Deux remarques, cependant:

- Pour certains commissaires, l'ensemble des investissements ne permet pas de se faire une idée des options politiques arrêtées par le Conseil administratif en matière d'informatique. Le reproche ne semble pas à faire à la DSI, service

essentiellement transdépartemental, c'est-à-dire tributaire des besoins des différents départements qu'il est chargé de fournir en ressources informatiques. D'autre part, sur le plan strictement informatique, des options fondamentales et très intéressantes (c'est-à-dire des options de politique informatique) ont été prises par la DSI avec, par exemple, le développement de son propre réseau.

- Un commissaire regrette de n'avoir pas pu juger de la validité des projets eux-mêmes, mais uniquement de leur aspect technique. Pour nombre de commissaires, il n'est guère possible pour la commission de l'informatique et de la communication du Conseil municipal de mener une étude sur la validité et la forme des projets. La commission ne possède ni les compétences, ni le temps pour une telle analyse qui concerne des projets que des spécialistes ont mis des mois à concocter. La seule référence au projet de réseau informatique devrait donner quelque humilité à tout commissaire conscient de ses limites.

Annexes

On trouvera en annexe une carte du réseau informatique et les orientations choisies pour l'avenir. Un second document précise la procédure d'élaboration d'un projet avant son acceptation par le Conseil administratif, sa présentation au Conseil municipal et le début du travail à la suite de son acceptation par le Conseil municipal. Un troisième document donne des indications sur la manière, pour un département ou un service, d'exprimer ses besoins informatiques (voir annexe III).

Vote

Au vote, la commission de l'informatique et de la communication accepte le projet d'arrêté tel qu'il est présenté dans la proposition du Conseil administratif par 8 oui (2 R, 2 L, 1 S, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI) et 5 abstentions (2 Ve, 1 L, 1 S, 1 DC). *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Annexes mentionnées.

M. Jacques François, rapporteur (AdG/SI). La commission de l'informatique et de la communication a examiné cette demande d'un crédit de 3 millions de francs environ destiné à couvrir les investissements de la Direction des systèmes d'information (DSI) pour l'année en cours. Il faut dire tout d'abord que ce projet couvre la totalité des investissements pour l'année, ce que la commission a apprécié, car cela donne évidemment une meilleure visibilité du travail de la DSI.

Je ne passerai pas en revue l'ensemble des investissements, mais je voudrais simplement dire qu'ils peuvent se répartir en trois catégories. La première couvre les besoins généraux, c'est-à-dire les outils informatiques nécessaires à la DSI pour faire son travail. La deuxième englobe les projets des différents départements. Vous savez que la DSI fonctionne de manière essentiellement interdépartementale, puisqu'elle a sous sa responsabilité l'ensemble des installations informatiques de la Ville. La troisième catégorie regroupe le problème de l'informatique au Conseil municipal, et cela concerne évidemment les PC des conseillers et également le site IntraCM.

Je crois que la commission a apprécié les réponses extrêmement précises données par la DSI à toutes les questions qu'elle lui a posées, ce qui montre que les projets sont préparés avec une grande précision et sont bien maîtrisés par le département concerné. Ainsi, la commission a voté sans opposition l'acceptation de cette demande de crédit, mais avec cinq abstentions.

Ces dernières sont principalement dues à deux remarques que j'aimerais évoquer ici. La première a été soulevée par un certain nombre de commissaires, lesquels ont dit que les projets d'investissements évoqués dans cette proposition ne permettent pas d'imaginer le travail et la politique en matière d'informatique suivis par la Ville au moyen de la DSI. Je répondrai à cette affirmation que ce n'est pas un scoop; effectivement, dans un projet informatique, les investissements en constituent une partie, et le travail résultant de ces investissements en constitue une autre tout à fait importante. En lisant simplement les indications concernant le nombre de PC et de projets concernés par ces investissements, il est difficile de se faire une idée de la politique de la Ville en matière d'informatique. Mais je dirai que c'est absolument normal: il ne viendrait à l'idée de personne dans cette assemblée de compter les rétroprojecteurs achetés par le Département de l'instruction publique pour pouvoir mesurer combien sa politique scolaire est réactionnaire. Ce n'est pas en comptant des PC que nous allons pouvoir savoir ce que fait la DSI.

La deuxième remarque faite par des commissaires consistait à souligner que nous jugions des projets, mais sans pouvoir les connaître en profondeur ni estimer leur faisabilité ou leur aspect réellement informatique. Nous nous trouvons là devant un autre cas de figure. Vous savez que nous tous qui sommes ici, nous sommes par naissance architectes, urbanistes, depuis quelques semaines j'en

connais quelques-uns qui sont même ethnologues... (*Rires.*) Pour l'informatique, c'est un peu différent, puisqu'il suffit de faire «clic» dans word, «clac» dans Internet, de lire le supplément hebdomadaire informatique de la *Tribune de Genève*, de savoir que Java n'est pas seulement une valse populaire qui vous permet de mettre vos mains sur le bas du dos de votre danseuse, mais également un langage de programmation, pour s'intituler spécialiste en informatique. Soyons un peu sérieux, il n'est pas possible pour une commission comme la nôtre, en deux heures, de juger d'un travail que des spécialistes ont mis des mois à concocter.

Concernant ces deux remarques, je dirais que nous nous trompons d'objet: s'il y a des doutes sur le travail de la DSI, une motion peut demander une véritable audit. Mais, dans le cadre de ce projet d'investissements, il me semble que la DSI a bien fait son travail, et la commission engage l'ensemble de ce Conseil à voter ce crédit sans trop attendre. Je signale en passant que ce projet a été préparé au début de l'année, que le rapport a été rédigé à toute vitesse pour permettre au travail de la DSI d'avancer, et que nous sommes au mois de mai. Nous avons donc perdu passablement de temps.

Premier débat

M. Olivier Coste (S). Il n'y a guère de choses à ajouter à la brillante intervention de mon préopinant. On peut appliquer sa démonstration à d'autres commissions, puisque, effectivement, il est aussi vain de vouloir épiloguer sur le prix d'une souris informatique que sur la longueur des vis utilisées pour la construction d'une école.

M. Robert Pattaroni (DC). Je dirai des propos du préopinant que c'est une manière très classique, dans une enceinte telle que la nôtre, de dire que, finalement, face à la technique, nous devons nous incliner. Je dirai que telle est souvent l'attitude de partis de l'Entente, qui sont un peu fatalistes en la matière. Par contre, grâce au renouveau de l'Alternative, qui compte des esprits plus critiques – tout particulièrement dans l'Alliance de gauche et encore davantage au sein de la mouvance SolidaritéS, laquelle ne veut pas accepter le monde tel qu'il est – nous assistons à des mises en question un peu plus pointues. Nous nous réjouissons, Monsieur le président, vous qui connaissez ces mouvances et qui êtes vous-même imprégné de cet esprit critique. Nous nous réjouissons, à certains égards, que des interpellations à ce sujet aient lieu au Grand Conseil. Parfois, au Conseil municipal, l'un des membres éminents de cette fraction de l'Alliance de gauche, qui est absent ce soir, nous titille avec insistance à un niveau qui n'est peut-être pas toujours celui où nous discutons habituellement.

Nous appartenons à un groupe qui ne considère pas que l'informatique va de soi. Bien entendu, aucun d'entre nous n'a les compétences pour savoir s'il faut prendre un processeur X ou Y, d'une fréquence Z ou W. Là n'est pas le problème. Le problème de l'informatique, c'est un peu comme si l'on nous proposait d'acheter des bus ou des trams en ne disant pas où ils vont passer, quels services ils vont effectuer, à quels besoins de la population ils vont répondre. Concernant l'informatique, on nous dit – et d'une manière extrêmement bien documentée – qu'il faut plutôt tel type d'appareil pour réaliser tel ou tel service. Sur ce plan-là, il n'y a rien à dire, c'est comme pour les bus: si on nous dit que c'est plutôt un bus Mercedes ou un bus Volvo, c'est pour de bonnes raisons, et les professionnels savent de quoi ils parlent.

Cependant, en tant qu'utilisateurs de bus et de trams, il est assez judicieux que nous nous prononcions pour dire s'il est mieux de passer à la rue de Lausanne avec deux, trois ou quatre voies pour les voitures, ou dans une autre rue. C'est important à notre avis; pour nous, la politique, c'est cela. Ce qui nous inquiète dans ce type de propositions, c'est que nous ne discutons plus des applications pour lesquelles nous achetons des machines. Si nous sommes persuadés qu'il s'agit sûrement des bonnes machines, nous aimerions bien savoir où en sont certains projets et pourquoi nous allons les faire avancer un peu plus vite que prévu ou, au contraire, pourquoi ils ont tant d'années de retard. De cette façon, les élus pourraient mettre à la disposition de la population des informations en plus grand nombre, plus rapidement, de manière que la démocratie soit plus transparente! C'est cela qui nous préoccupe!

Il est clair que c'est un peu un idéal. Ici, plusieurs personnes interviennent au nom d'un idéal, car il va de soi que, si nous prenons le temps d'étudier dans le détail l'application qu'il est prévu de faire des machines que nous achetons, nous n'allons pas nous en sortir. Mais, pour un prochain exercice, nous pourrions prendre au moins l'exemple d'une application comme celle qui est relative au domaine bâti, notamment à la Gérance immobilière municipale (GIM). Vous avez entendu, Monsieur le président, combien de personnes ici sont préoccupées de l'avenir de cette dernière; mais nous n'avons pas pu prendre le temps de nous intéresser à ce qu'apporte, ce qu'apportera, ce que n'a pas encore apporté l'informatique à la GIM.

Tel est le sens de notre intervention. Pour cette raison, pour attirer l'attention, nous proposons de voter non à la présente demande de crédit.

M. Paul Oberson (Ve). Le groupe des Verts s'est également abstenu dans son ensemble en commission, pour différentes raisons. D'abord, si nous ne pouvons que saluer les interventions des préopinants, synthétiques, pertinentes et parfois

impertinentes, nous ne pouvons en partager le fond, notamment pour celle de M. Jacques François. En effet, il est pour nous très important de faire une différence – et pas uniquement dans le domaine de l’informatique – entre politique et technique. Si le domaine technique est réservé aux spécialistes et fait appel à des connaissances spécifiques qui ne sont pas celles de tout un chacun, le domaine politique, lui, par définition constitutionnelle, appartient à tout un chacun, au peuple et à nous-mêmes qui siégeons dans ce forum.

C’est pour cette raison que nous avons été déçus – je reviendrai sur la question au cours d’une brève musardise à travers ce rapport – par l’esprit des discussions en commission, lesquelles n’ont visiblement pas abordé la question politique. Or, à quoi sert une commission, si ce n’est justement à se pencher sur les débats et les questions politiques qui vont nous permettre de construire la cité de demain tout en faisant confiance à l’administration pour en résoudre les implications techniques? Nous vivons en ce moment une période clé de l’histoire de l’humanité, ai-je envie de dire, avec une révolution technologique en route que certains appellent «révolution informatique», «révolution de l’information», qui risque de transformer le monde nous entourant de façon aussi radicale que l’a fait, il y a deux siècles maintenant, la révolution industrielle.

Il est clair que, dans une période charnière comme celle-là, il est fondamental pour des municipalités et pour les différents acteurs de notre monde de prendre les bonnes décisions dans le domaine de l’information et de le faire sur la base d’une vision à long terme. C’est pourquoi le groupe des Verts s’abstiendra lors du vote sur l’arrêté de ce rapport.

Cependant, nous tenons à souligner quelques points tout à fait positifs qui ressortent de ce rapport. Tout d’abord, nous nous apercevons que, depuis 1992, la Ville a déjà entrepris de développer son propre réseau de communication informatique, ce qui est très positif.

Quant au budget lié à IntraCM, nous aurions à ce sujet quelques souhaits à émettre, concernant notamment peut-être une évolution du site dans une direction plus «user-friendly», comme on dit dans le langage des initiés, c’est-à-dire plus convivial pour les utilisateurs. Ce développement pourrait inclure une enveloppe virtuelle, c’est-à-dire un mail que recevraient tous les conseillers municipaux et qui permettrait une économie écologique en termes de papier et une rationalisation de la communication.

Nous nous réjouissons également de constater qu’il existe un pool d’achats romand permettant de procéder à des achats groupés et donc à moindres frais. C’est une politique positive que l’on pourrait développer dans d’autres secteurs.

Il est donc important de souligner que notre abstention ne vise pas à disqualifier le travail de la DSI et ne porte pas du tout un regard négatif sur le travail de ce

département, lequel nous paraît qualifié et semble, dans la mesure de ses possibilités, prendre les bonnes options. Notre abstention vise la politique du Conseil administratif ou, peut-être, cette absence de politique, du moins telle qu'elle a transparu dans les travaux de commission, à cette absence de vision à moyen terme, à long terme et en globalité.

M. Pierre Reichenbach, président de la commission de l'informatique et de la communication (L). Je ne voulais pas intervenir, mais suite à certaines interventions aberrantes je me permets de faire une mise au point. Tout d'abord, il serait bon, quand on parle d'informatique, de rappeler la masse de documents que nous avons reçus en commission et dont certains de nos collègues n'ont malheureusement jamais lu la première page!

En deuxième lieu, chaque fois qu'un magistrat a été auditionné en commission – nous en avons eu l'occasion notamment avec la motion M-65 – nous lui avons posé des questions. C'est ainsi que nous avons entendu M. Ferrazino – je prends cet exemple, parce qu'il est un nouveau conseiller administratif – qui nous a expliqué sa politique en matière d'information, entre autres concernant le domaine bâti. Si nous ne comprenons pas ce que le magistrat nous dit ni ce qui est écrit dans les procès-verbaux, eh bien, je crois que c'est à désespérer du Conseil municipal.

Quand on parle de politique dans l'informatique, moi, j'en resterai à l'attitude de mon collègue et néanmoins ami François, qui a su démystifier l'opération. Il s'agit d'un matériel que nous devons acheter. Certes, nous devons penser à la politique, mais également au fait que, quand nous visitons les services de la DSI, les magistrats ne sont pas obligatoirement présents. On nous a fait des démonstrations, mais tout le monde était-il en mesure de les suivre?

A part cela, en tant que membre de longue date de la commission de l'informatique et de la communication, je dirai que nous avons eu un démarrage qui a pris de l'ampleur et qu'il faut aussi développer dans le sens de l'informatisation de la Ville, ce qui n'est pas aisé. Peut-être y a-t-il dans notre assemblée des gens très férus d'informatique, qui sont des connaisseurs en la matière et qui, de conseillers municipaux, sont devenus des informaticiens en puissance! Personnellement, même si je connais l'informatique, je n'ai pas la prétention de me considérer comme tel. Mélanger le choix politique avec l'acquisition de matériel me semble un peu facile.

Que vais-je dire à mes collègues qui s'abstiennent ou refusent cette demande de crédit? Tout simplement, chers collègues, demain matin, je m'en vais appeler la DSI au téléphone pour demander que l'on nous redonne des dossiers complets! Ainsi, tous les conseillers municipaux recevront probablement, comme les

anciens membres de la commission, deux classeurs fédéraux pleins d'informations qu'ils pourront lire. Au lieu de vouloir travailler du clavier, eh bien, il faudra faire travailler ses neurones. Ils comprendront alors qu'un projet est en cours de réalisation, lequel a nécessité des moratoires de la part du Conseil municipal et que nous avons finalisé par les différentes séances de commission que nous avons eues.

Je ne dis pas que le Conseil administratif a la science infuse, mais qu'il s'est entouré de conseillers capables. La DSI, chargée de finaliser l'objet, s'y est très bien prise. En effet, étonnamment, quand on pose une question au sein de la commission de l'informatique et de la communication, en général, on reçoit une réponse de la DSI! Celle-ci ne cible peut-être pas le domaine politique que l'on voudrait et n'apporte pas toujours toutes les précisions désirées, mais, en tout cas, elle a compris le langage que nous lui tenions. C'est à croire qu'elle est peut-être plus intelligente que certains conseillers municipaux, puisqu'elle sait mettre en pratique ce que lui demande le Conseil administratif.

Pour plus d'informations, chers collègues, vous prendrez contact avec la DSI et le Conseil administratif. Dans le cadre de l'étude de la motion M-65, nous donnerons encore les tenants et les aboutissants de cet objet pour que tout le monde comprenne bien cette problématique extrêmement difficile et lourde mise en place en Ville de Genève de l'informatique et de la communication!

M. Jacques François, rapporteur (AdG/SI). J'aimerais simplement préciser qu'il est évident que la Ville a besoin d'une politique informatique, ce que je n'ai jamais nié. Ce que je prétends, c'est que le projet d'investissements pour cette année, alors que celle-ci est déjà bien avancée, ne permet pas de modifier la politique informatique; il s'agit donc là d'un autre sujet.

Je dis simplement que faire le procès de la Ville ou mener une discussion sur sa politique informatique à partir de la présente proposition revient à faire un mauvais débat. Si l'on veut débattre de ce sujet, il faut présenter une motion. Voilà ce que je voulais dire.

Quant au discours de M. Oberson, qui est digne d'un conseil d'administration d'une start-up à la mode dont le texte serait repris par le journal *Le Point*, je dirais qu'il enfonce assez de portes ouvertes pour que je ne m'y attarde pas.

M. Alain Vaissade, maire. Je comprends, Monsieur Reichenbach, que vous puissiez nous interpellier sur la politique que le Conseil administratif entend mener en matière d'informatique, mais celle-ci vous a été expliquée depuis 1992. (*Signe de dénégation de M. Reichenbach.*) Oui, c'est ce que vous avez dit! En

l'occurrence, la proposition qui vous est présentée ici porte sur la mise en œuvre de la seconde étape des réseaux virtuels, donc sur l'évolution des serveurs bureautiques. Concernant cet aspect technique, qui, parmi les conseillers municipaux, pourrait, à un moment donné, se mettre à la place de la DSI pour choisir le matériel? Ce n'est toutefois pas la question que vous avez posée, Monsieur Reichenbach.

En revanche, il a bien été dit dans le rapport, cela figure à la page 4 de celui-ci, que nous avons répondu aux questions de la commission. Je cite: «L'ensemble des commissaires reconnaît l'excellente présentation des différents projets d'investissements.» Ce que vous voulez, Monsieur Reichenbach, c'est une politique présentée de manière beaucoup plus globale, et ce n'est donc pas dans cette proposition que vous pourrez obtenir gain de cause.

Par contre, vous voudriez connaître, dans le cadre de votre commission, quelles seraient les perspectives d'avenir par rapport à ce qui a été fait en Ville de Genève au niveau de l'informatique et qui, je le rappelle, est remarquable. En effet, chaque poste de travail dispose d'un ordinateur et d'une imprimante permettant, parce qu'il y a une mise en réseau générale du parc informatique de la Ville de Genève, de travailler non seulement en poste local, mais aussi en fonction des autres fonctionnaires grâce à la messagerie électronique. Nous avons donc complètement changé les procédures au niveau de l'administration. Nous travaillons maintenant essentiellement grâce à ce réseau dont nous disposons et, en ce sens, les procédures sont allégées. Il y a gain de temps, d'énergie, de déplacement, de papier, de toutes sortes de procédures administratives datant du vingtième siècle.

Je comprends donc votre position, Monsieur Reichenbach, comme une demande supplémentaire pour avoir une meilleure vision de la politique générale de la Ville, mais vous ne pouvez pas, au travers de votre intervention, demander que cette proposition soit contestée, puisque la DSI a fait un excellent travail. Par rapport au réseau qui vous permet à vous, conseillers municipaux, de travailler ensemble, il faut relever l'introduction d'IntraCM, qui vous a été présenté. Il y a donc toute une évolution de l'informatique dans le temps qui vous permet d'être plus performants. C'est donc pour cela que je défends cette proposition et que les objections que j'entends devront être traitées dans le cadre de questions posées en commission à la DSI, au Conseil administratif ou au conseiller administratif délégué, M. Pierre Muller.

M. Pierre Reichenbach, président de la commission de l'informatique et de la communication (L). Monsieur le maire, ne vous méprenez pas. En ce qui me concerne, je suis tout à fait convaincu que nous avons les éléments qu'il nous

faut, puisque j'ai signalé que nous avons deux classeurs fédéraux contenant ces indications qui montrent l'évolution du système informatique à la Ville! Dans la proposition dont nous débattons en ce moment, les besoins pour l'administration sont quantifiés avec une extrême précision et beaucoup de rigueur. Un chef de service ne peut pas dire: «Je veux un PC»; il faut qu'il puisse motiver cette demande, et celle-ci doit justement tenir compte de l'équilibre voulu par le Conseil administratif pour que l'on n'ait pas un système informatique complètement aberrant.

Je me plais à souligner l'excellence des informations que nous avons, et c'est ce que je voulais dire, Monsieur le maire. C'est pour cela que j'ai cité M. Ferrazino. Nous avons voulu lui demander ce qu'il comptait faire en matière d'informatique, et il a eu la gentillesse de nous expliquer comment il allait procéder, en citant le cas du domaine bâti.

Par conséquent, à la limite, il est fait un mauvais procès au Conseil administratif dans le cadre de l'examen de cette proposition. A mon humble avis, il faut la voter et, si des collègues ont des questions à poser, qu'ils fassent une motion! Nous en débattons à cette occasion-là, mais je rappelle que nous avons reçu au sujet de la motion M-65, pour laquelle je vous avais d'abord écrit, Monsieur le maire, des réponses suffisamment claires pour que nous en tirions la quintessence. Je vous en remercie d'ailleurs.

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP). Si j'interviens, c'est un peu pour confirmer ce qui a été dit, mais aussi pour ajouter quelque chose. En effet, je suis membre de la commission de l'informatique et de la communication depuis quelques années; j'en ai été présidente et rapporteure pour le budget. Je peux vous dire que, chaque fois que nous avons posé des questions, nous avons reçu des réponses, surtout lors de l'étude du budget. En principe, tous les documents comportant l'historique de la DSI, de la commission de l'informatique et de la communication, la politique des magistrats en matière d'informatique figurent toujours dans le rapport sur le budget. Il me semble que, si les gens prenaient la peine de lire les rapports, des remarques telles que celles d'aujourd'hui ne se feraient pas; en effet, les personnes qui s'abstiendront lors du vote sur l'arrêté de la présente proposition sous prétexte qu'ils n'ont pas reçu telle ou telle information les ont en fait eues, peut-être pas dans le cadre de cette proposition, mais dans celui du budget et de la motion concernant la politique d'information et de communication du Conseil administratif en général et pour chacun des départements.

Il me semble inutile de répéter dans chaque rapport tout l'historique de la DSI, de la commission de l'informatique et de la communication, de la politique informatique en Ville de Genève et de l'avancement des réseaux, parce que ce

sont vraiment des documents que nous avons déjà au moins une fois lors de l'étude du budget, même en n'étant que depuis une année membre de la commission de l'informatique et de la communication.

M. Robert Pattaroni (DC). Il doit y avoir différents circuits d'information. En effet, lors des séances d'examen du budget, comme nous le savons – et heureusement – nous ne pouvons prendre le temps d'entrer en matière sur les projets d'une manière détaillée, ce qui est logique. Nous sommes obligés de nous en tenir à la proposition financière et, par conséquent, nous nous limitons à cette façon de traiter les budgets.

Quant aux projets qui auraient fait l'objet de documents détaillés expliquant la démarche qu'ils impliquent et leur finalité, il doit y avoir ceux qui les reçoivent et ceux qui ne les reçoivent pas, parce que je serais très heureux qu'on m'en mette sous les yeux qui répondent aux critiques que j'ai faites tout à l'heure.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à la majorité (quelques oppositions du Parti démocrate-chrétien et quelques abstentions des Verts).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 099 440 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 2000 (PIQ).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 099 440 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amorties au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2002 à 2005.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4870
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4871
3. Prestation de serment de M ^{me} Arielle Wagenknecht, remplaçant M. Philippe Cottier, conseiller municipal démissionnaire.....	4872
4. Motion de MM. Gérard Deshusses, Roman Juon et Alain Marquet: «Soutien à l'Académie de musique» (M-152)	4873
5. Motion de M ^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alexandra Rys et M. Didier Bonny: «Pas de mesquineries dans les grands projets: une place des Nations digne de l'esprit de Genève» (M-157)	4877
6. Motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon: «Soutien au viva- rium Elapsoïdea» (M-153).....	4882
7. Motion de M ^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alexandra Rys et M. Didier Bonny: «Réunissons ce qui a été séparé par la folie des hommes: pour une vraie place dessus et les voitures dessous» (M-158).....	4890
8. Interpellation de M. Roman Juon: «Déjections équinees en Vieille- Ville durant les fêtes de l'Escalade» (I-43)	4898
9. Interpellation de M. Jean-Louis Fazio: «Remplaçons les bancs métal- liques des nouveaux abribus par des bancs en bois» (I-45).....	4899
10. Interpellation de M. Roman Juon: «Le nouveau mobilier de la salle des pas perdus est une horreur; la Ville de Genève pourrait-elle offrir à l'Etat des sièges au design contemporain?» (I-47)	4900
11. Interpellation de M. Roberto Broggin: «La Ville a-t-elle besoin de réquisitionner la brigade des squats pour visiter ses immeubles occu- pés?» (I-48)	4901

12. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 099 440 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 2000 (PIQ) (PR-96 A)	4903
13. Propositions des conseillers municipaux	4922
14. Interpellations	4922
15. Questions	4922

La mémorialiste:
Marguerite Conus